

POUR UNE APPROCHE
COLLABORATIVE

RAPPORT ANNUEL 2013-2014



Ordre des technologues
en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale
du Québec



EPM



MN



RO



RD



Ordre des technologues
en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale
du Québec



EPM



MN



RO



RD

MISSION

L'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ) a pour mission la protection du public en matière d'imagerie médicale, de radio-oncologie et d'électrophysiologie médicale. À cette fin, l'Ordre surveille activement l'exercice de la profession et s'assure de la compétence de ses membres.

VALEURS

L'Ordre s'assure que son personnel et ses membres véhiculent dans leurs actions les valeurs suivantes : l'intégrité, le respect, l'ouverture, l'engagement et l'empathie.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

- ▷ Faire les représentations nécessaires pour disposer d'une formation initiale adaptée aux besoins de la profession
- ▷ Assurer un contrôle adéquat à l'entrée à la profession
- ▷ Assurer l'actualisation des compétences des membres
- ▷ Favoriser et encadrer la pratique avancée
- ▷ Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession
- ▷ Maintenir la surveillance d'exercice de la profession
- ▷ S'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de son mandat

SOMMAIRE

Lettres de présentation	3
Comités	4
Employés et contractuels	5
Présidente	7
Secrétaire	12
SECTIONS	
Admission	20
Amélioration de l'exercice	24
Affaires professionnelles	35
Discipline	39
Finances.....	42
États des résultats	44
Évolution de l'actif net	45
Bilan au 31 mars 2014	45
Flux de trésorerie	49

LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, mai 2014

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2014.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Madame Stéphanie Vallée

Saint-Léonard, mai 2014

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Nous vous prions de croire, monsieur le Président, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.

Saint-Léonard, mai 2014

Madame Stéphanie Vallée
Ministre responsable de l'application des lois
professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec.

Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014.

Nous vous prions de croire, madame la Ministre, à l'expression de nos sentiments distingués.

La présidente,
Danielle Boué, t.i.m.



Ordre des technologues
en imagerie médicale
et en électrophysiologie médicale
du Québec



EPM



MN



RO



RD

COMITÉS DE L'OTIMROEPMQ

Comité exécutif

Élus par le suffrage des administrateurs

BOUÉ, Danielle, t.i.m., présidente

BÉLAND, Joanne, t.i.m., 1^{re} vice-présidente

POIRIER, Sylvie, t.r.o., 2^e vice-présidente

RATELLE, Mélanie, t.r.o., trésorière

DESROCHERS, Lucie *

Conseil d'administration

BÉLAND, Joanne, t.i.m. (MN, Laurentides, 2013-05-30)

BOISVERT, Sonya, t.i.m. (RD, Montérégie 2013-05-30)

BOUÉ, Danielle, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2013-05-30)

BORDELEAU, Jeannot * (2013-05-30)

BUSSIÈRES, Vicky, t.i.m. (RD, Montréal 2013-05-30)

DESHAIES, Bernard* (2013-05-30)

DUCHAINE, Claudie, t.i.m., (RD, 2012-05-24)

DESROCHERS, Lucie*

FAUCHER, Valérie, t.i.m. (RD, Saguenay, 2014-05-22)

FORGET, Catherine, t.r.o. (RO, Estrie, 2014-05-22)

HUDON, Steve, t.i.m. (RD, Bas-Saint-Laurent, 2014-05-22)

LACROIX, Manon, t.e.p.m. (EPM, Montérégie 2013-05-30)

LESSARD, Manon, t.i.m. (RD, Montréal, 2013-05-30)

MORIN, Francine, t.e.p.m. (EPM, 2014-05-23)

OLIVIER, Karina, t.i.m. (RD, Capitale Nationale, 2014-05-22)

POIRIER, Sylvie, t.r.o. (Montréal, 2013-05-30)

RATELLE, Mélanie, t.r.o. (2014-05-23)

SASSEVILLE, Jasmine *, (2014-05-22)

Vérification

RATELLE, Mélanie, t.r.o., responsable

SASSEVILLE, Jasmine *

LACROIX, Manon, t.e.p.m.

Discipline

BÉLANGER, Delpha, président

FELX, Nicole, t.i.m. (RD)

DUQUETTE, M^e Emmanuelle, secrétaire

ALLARD, Denis, t.i.m. (RD)

LOWE-MULLEN, Kathleen t.i.m. (RD)

FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD)

DANSEREAU, Norbert, t.i.m. (RD)

BOULANGER, Josée, t.i.m. (RD)

ROY-LACROIX, Lise, t.r.o. (RO)

BERNIER, Solange, t.r.o. (RO)

BOULANGER, Monique, t.i.m. (MN)

FRÉCHETTE, Marlène, t.i.m. (MN)

DERY, Manon, t.e.p.m.

MOREAU, Nancy, t.e.p.m.

Syndic et syndics adjoints

MOREL, Yves, t.i.m., syndic (2014-01-02)

LESSARD, Richard, t.i.m.(E.), syndic-adjoint (RD)

MOORE, Estelle, t.i.m., syndic-adjoint (RD)

SIMARD, Claudine, t.i.m., syndic-adjoint (MN)

TOUPIN, Marielle, t.i.m., syndic-adjointe (RD)

LARIN, Daniel, t.i.m., syndic-adjoint (MN)

ROY, Diane, t.r.o., syndic-adjointe

PARENT, Jasmin, t.e.p.m., syndic-adjoint (EPM)

Révision des plaintes

GOSSELIN, Mariane, t.i.m. (RD), responsable

GRENON, Marie-France, t.i.m. (RD)

PLOURDE, Christine, t.r.o. (RO)

CHABOT, Martine, t.i.m. (MN)

PROULX, Raymond, représentant du public

BORDELEAU Jeannot*

BOUCHARD, Diane, t.e.p.m.

Équivalence des diplômes et de la formation

CHARLAND, Bibiane, t.i.m. (MN)

BOUVETTE, Pascal, t.r.o.

TREMBLAY, Josée, t.i.m. (RD), responsable

HOSKIN, Mary Ann, t.i.m. (RD)

BENOÎT, Sylvie, t.i.m. (MN)

JOLY, Lise, t.r.o.

GLAZER, Annie, t.e.p.m.

BLAIS, Carine, t.e.p.m.

Inspection professionnelle

BOISSELLE, Brigitte, t.r.o., présidente

ONEDAMDY, Tanja, t.i.m. (RD)

DROUIN, Marie-Claude, t.i.m. (RD)

MARCEAU, Fabienne, t.i.m. (RD)

MORIN, Chantal, t.i.m. (MN)

BÉLANGER, Marie-Claude, t.r.o.

HUDON, Christine, t.r.o.

BEAUCHAMP, France, t.i.m. (MN)

BEAUDRY, Mélanie, t.i.m. (MN)

AUBÉ, Julie, t.i.m. (RD)

MORENCY, Alexandra, t.i.m. (RD)

FORTIN, Vicky, t.i.m. (RD)

CHAPDELAINE, Denis, t.e.p.m.

CHARBONNEAU, Monique, t.e.p.m.

DUPUIS, Mélanie, t.e.p.m.

Révision des notes

BROCHU, Sonia, t.i.m. responsable

CHABOT, Jean, t.r.o.

JOLY, Louise, t.i.m. (RD)

Formation

BERGERON-GAGNON, Jacqueline, t.i.m. (E), responsable (RD)
CHABOT, Martine, t.i.m. (MN), invitée
PAGÉ, Benoît, représentant de la Fédération des cégeps
ROY, Francine, représentante de la Fédération des cégeps
DÉRASPE, Sonya, t.r.o.
CHARPENTIER, Hélène, MELS
PAQUIN, Rose-Marie, t.e.p.m., invitée

Examens

Sous-comité rédaction RD
DUQUET, Michelle, t.i.m. (RD), responsable
DUSHOGLIAN, Rachel, t.i.m. (RD)
MONTIEL, Arnulfo, t.i.m. (RD)
BASTIELLE-ROUSSEAU, Catherine, t.i.m. (RD)
MARCOUX, Geneviève, t.i.m. (RD)
BROCHU, Mylène, t.i.m. (RD)

Sous-comité rédaction RO
GALARNEAU, Josée, t.r.o., responsable
THIBAUT, Joannie, t.r.o.
MILORIN, Carly, t.r.o.
MICELI, Giovanna, t.r.o.
BÉLANGER, Maryse, t.r.o.

Sous-comité rédaction MN
BELHUMEUR-LECLAIR, Audrey, t.i.m. (MN), responsable
GUÉRETTE, Sylvain, t.i.m.
TRÉPANIER, Stéphanie, t.i.m.
HILAIRE, Esther, t.i.m.
DESNOYERS, Valérie, t.i.m.

Sous-comité validation RD
TREMBLAY, Karine, t.i.m., responsable, représentante des collègues
INNOCENT, Sandy, t.i.m., membre/milieu clinique

Sous-comité validation RO

MESSIER, Chantale, t.r.o., responsable, représentante des collègues
CROZIER, Jean-Paul, t.r.o., membre/milieu clinique

Sous-comité validation MN

FRÉCHETTE, Marlène, t.i.m. (MN), responsable, représentante des collègues
RACINE, Roger, t.i.m. (MN), membre/milieu clinique

Sous-comité traduction RD

ARSENEAULT, Linda, t.i.m. (RD), responsable

Sous-comité traduction RO

HUDON, Christine, t.r.o., responsable

Développement professionnel

FRÉCHETTE, Stéphane, t.i.m. (RD)
JETTÉ, Micheline, t.i.m. (MN), responsable
ROY-LACROIX, Lise, t.r.o.,
OUELLET, Karine, t.i.m. (RD), représentante du comité de la relève
BOISELLE, Brigitte, t.r.o., représentante CIP
CHAGNON, Marie-Pier, t.r.o., représentante comité congrès
GENEAU, Isabelle, t.i.m. (RD), représentante comité colloques et symposium
ROY, Gabriel, t.e.p.m.

Relève

BRETON, Charles, t.i.m. (RD)
HUPÉ, Anne-Marie, t.r.o.
BEAUDRY, Tommy, t.i.m. (MN)
CARBONNEAU, Jade, t.i.m. (MN)
VACHON, Pier-Ann, t.r.o.
OUELLET, Karine, t.i.m. (RD)
LÉVEILLÉ, Manon, t.e.p.m.
GAGNÉ, Mathieu, t.e.p.m.

Magazine

BRETON, Renée, t.r.o., responsable
TARDIF, Francis, t.i.m. (MN)
DESCHÊNES, Janie, t.i.m. (RD)
CHAUMONT, Carole, t.e.p.m.

Colloques et symposium

GENEAU, Isabelle, t.i.m. (RD), responsable
ST-HILAIRE, Julie, t.i.m. (MN)
TURGEON, Liane, t.r.o.
CHAMPAGNE, Isabelle, t.e.p.m.

Congrès

CHAGNON, Marie-Pier, t.r.o., responsable
AUDET, Philip, t.i.m. (MN)
LAJOIE, Maripier, t.i.m. (RD)
LEBEL, Benoît, t.i.m. (RD)
ST-ONGE, Justine, t.i.m. (MN)
BLONDIN, Maxime, t.i.m. (RD)
BEAUDRY, Marie-Pier, t.r.o.
GERVAIS, Cathy, t.e.p.m.

EMPLOYÉS ET CONTRACTUELS DE L'OTIMROEPMQ

Direction générale

CROMP, Alain, t.i.m.(E), B.Ed., D.S.A., M.A.P., Adm.A., directeur général et secrétaire
TURCOTTE, Josée, adjointe administrative principale
RICARD, Suzanne, responsable de la comptabilité
LALONDE-DIONNE, Judith, conseillère aux communications (depuis le 16 septembre 2013)



Ordre des technologues
en imagerie médicale,
en radio-oncologie et en
électrophysiologie médicale
du Québec



EPM



MN



RO



RD

Direction de l'admission

BROCHU, Sonia, t.i.m., M.Éd., directrice de l'admission

ADRIEN, Betty, adjointe administrative à l'admission (depuis le 29 novembre 2013)

POMERLEAU, Sarah, adjointe administrative aux examens (depuis le 6 mai 2013)

POISSANT, Odette B., adjointe à l'admission (jusqu'en décembre 2013)

Direction de l'amélioration de l'exercice

MORIN, Julie, t.i.m., directrice de l'amélioration de l'exercice

ROY, Francine, t.i.m., coordonnatrice de l'inspection professionnelle

ANDERSON, Noëlla, adjointe administrative à l'amélioration de l'exercice
TURMEL, Cécile, adjointe administrative au développement professionnel (changement de titre en février 2013)

BOUCIER, Johanne, adjointe administrative au développement professionnel permanent (jusqu'en juillet 2013)

MORIN, Caroline, adjointe administrative (jusqu'en juin 2013)

CÔTÉ, Sophie, chargée de projet à l'amélioration de l'exercice (depuis le 9 septembre 2013)

BOUCHARD, Nancy, chargée de projet en EPM (depuis le 16 août 2013)

INIQUEZ, Ivette, adjointe administrative à l'inspection professionnelle

Inspecteurs

Radiodiagnostic

CHEVRIER, Josée, t.i.m., B.A.A., M.Sc., inspectrice permanente

LECOURS, Sophie, t.i.m., inspectrice permanente (depuis le 30 septembre 2013)

BOULAY, Marie-Josée, t.i.m., inspectrice contractuelle (IRM)

BRISSON, Marie-Claude, t.i.m., inspectrice contractuelle (Système RIS/PACS)

CARON, Lilian, t.i.m., inspectrice contractuelle (Tomodensitométrie)

GAGNON, Dyane, t.i.m., inspectrice contractuelle (Ostéodensitométrie)

GAGNON-LANDRY, Linda, t.i.m., inspectrice contractuelle (Mammographie)

LAROCHE, Ghislaine, t.i.m., inspectrice contractuelle (Mammographie)

GOUDREAU, Ginette, t.i.m., inspectrice contractuelle (Mammographie)

JEAN, Isabelle, t.i.m., inspectrice contractuelle (Mammographie)

POULIOT, Marie, t.i.m., inspectrice contractuelle (Échographie médicale diagnostique)

PRATTE, Annie, t.i.m., inspectrice contractuelle (Échographie médicale diagnostique)

SIROIS, Josée, t.i.m., inspectrice contractuelle (Mammographie)

TERRENZIO, Stefania, t.i.m., inspectrice contractuelle (Mammographie)

THÉRIAULT, Steve, t.i.m., inspecteur contractuel (RIS-PACS)

Médecine nucléaire

ARSENEAULT, Lucie, t.i.m., inspectrice contractuelle

ESPINOSA-BENTANCOURT, Oscar-Esteban, t.i.m., inspecteur contractuel

PRÉVOST, Pierre, t.i.m., inspecteur contractuel

Radio-oncologie

LANGVIN, Josée, t.r.o., inspectrice contractuelle

MORIN, Elisabel, t.r.o., inspectrice contractuelle

MUNGER, Nathalie, t.r.o., inspectrice contractuelle

Électrophysiologie médicale

DI MARZIO, Angela, t.e.p.m., inspectrice contractuelle

MILANESE, Josée, t.e.p.m., inspectrice contractuelle

Échographie

BLAIS, Marie-Josée, t.i.m., inspectrice contractuelle

CARON, Francine, t.i.m., inspectrice contractuelle

GASCON, Jean-Luc, t.i.m., inspecteur contractuel

GRENIER, Sylvie, t.i.m., inspectrice contractuelle

LESSARD, Manon, t.i.m., inspectrice contractuelle

RAMSAY, Isabelle, t.e.p.m., inspectrice contractuelle

ROULEAU, Michel, t.i.m., inspecteur contractuel

Direction des affaires professionnelles et juridiques

DUQUETTE, Emmanuelle, avocate, directrice des affaires professionnelles et juridiques

RHEAULT, Jean-Philippe, coordonnateur des communications et des événements (jusqu'en juin 2013)

GINCHEREAU, Fanny, réceptionniste (changement de titre en septembre 2013)

BAILLARGEON, Francine, adjointe administrative (jusqu'en mai 2013)

PUTRINO, Jenny, adjointe administrative aux affaires professionnelles et juridiques (depuis le 9 septembre 2013)

GRAVEL, Suzanne, réceptionniste (par intérim depuis septembre 2013)

Syndic

MOREL, Yves, t.i.m.



Rapport de la présidente

J'ai le privilège, à titre de présidente de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (OTIMROEPMQ), de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre qui se sont déroulées entre le 1^{er} avril 2013 et le 31 mars 2014. Encore cette année, nous pouvons tous être fiers des travaux qui ont été réalisés par l'Ordre. Depuis quelques années, nous devons faire face à de grands enjeux qui ont et auront un impact certain sur le développement de nos professions et, bien entendu, sur la protection du public. Voici donc le bilan des principales actions réalisées au regard des orientations stratégiques retenues dans l'exercice de planification stratégique 2010-2015 de votre Ordre professionnel.

Faire les représentations nécessaires pour disposer d'une formation initiale adaptée aux besoins de la profession

Formation initiale

Depuis plusieurs années, le dossier de la formation initiale est une priorité pour le Conseil d'administration de l'Ordre (CA). C'est en 2011 que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST) a décidé de procéder à la révision des programmes de formation en radiodiagnostic, en médecine nucléaire et en radio-oncologie selon son processus de révision qui comprend plusieurs étapes de réalisation. On se souvient que la première étape, *l'analyse de la profession*, qui est un portrait de la profession, a été réalisée dans les trois domaines d'exercice en 2012. La deuxième étape est celle de la *validation d'un projet de formation*. À partir des résultats de l'analyse de la profession, une liste de tâches et de compétences est soumise à un autre groupe composé de représentants du milieu du travail et du milieu de l'éducation invités à se prononcer sur la pertinence, la cohérence et l'applicabilité du projet des programmes présenté. À ce jour, les projets de programme de médecine nucléaire et de radio-oncologie ont été soumis à cette étape. Le programme de médecine nucléaire a été reconnu pertinent, cohérent et applicable ce qui en fait le projet le plus avancé des trois domaines d'exercice. Le projet de programme en radio-oncologie a été reconnu comme difficilement applicable, dans sa forme actuelle, essentiellement en raison de la présence, dans le projet, de compétences des secteurs de la dosimétrie et de la curiethérapie. Cette situation nécessite donc un travail supplémentaire

de la part du MESRST. En ce qui concerne le domaine de radiodiagnostic, les travaux de rédaction du projet de programme ont été temporairement suspendus compte tenu du grand nombre de compétences à inclure dans le programme. Le MESRST a donc décidé de procéder à une étude de besoins de main-d'œuvre dans les secteurs de l'échographie et de l'imagerie par résonance magnétique en lien avec la fonction de travail de technologue en imagerie médicale exerçant en radiodiagnostic. Cette étude administrée auprès de technologues, de chefs de service et de radiologistes vise à faire la lumière sur l'émergence de nouvelles fonctions de travail en échographie et en résonance magnétique et devrait pouvoir guider le MESRST dans la préparation d'un projet de formation dans le secteur de radiodiagnostic.

Notre objectif, dans ce dossier, est d'obtenir une formation initiale qualifiante dans ces trois domaines d'exercice; nous avons fait de nombreuses représentations en ce sens. Nous avons présenté, au MESRST, la recommandation de mettre en place des programmes de formation en échographie et en résonance magnétique, comme nous les retrouvons dans les autres provinces canadiennes et, ailleurs dans le monde. Nous demeurons convaincus que, même si les technologues en place ont acquis, au cours des années et avec l'expérience, la compétence nécessaire à la réalisation de bons examens diagnostiques, la mise en place d'une formation plus complète et qualifiante demeure essentielle dans ces secteurs pour les nouveaux technologues arrivant sur le marché du travail. Notre préoccupation, dans ce dossier, est directement reliée à notre mission de protection du public qui nécessite un arrimage étroit entre la formation initiale des futurs membres de l'Ordre et les compétences nécessaires à l'exercice de nos professions.

Assurer un contrôle adéquat à l'entrée à la profession

Admission à la profession

Au cours des dernières années, l'Ordre a procédé à la mise en place d'un nouveau processus d'élaboration des examens d'admission à la profession. Nos examens d'admission sont maintenant préparés à partir des profils d'entrée à la profession qui viennent identifier les compétences essentielles que doit posséder tout technologue qui fait son entrée dans la profession. Ces profils d'entrée, un par domaine d'exercice, sont donc des outils de référence importants pour l'Ordre et pour les étudiants qui se préparent à écrire l'examen d'admission. Chacun des profils a été élaboré par des groupes de technologues, en tenant compte du profil national de compétences de l'As-

sociation canadienne des technologues en radiation médicale (ACTRM), d'une analyse de la situation de travail effectuée par l'Ordre, du recueil des objectifs terminaux de l'Ordre, du devis de programme ministériel, de la Loi sur les technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec et des normes de pratique de l'Ordre. Les profils ont déjà été soumis à plusieurs consultations. La dernière étape déterminante, dans ce dossier, demeurerait la validation de ces documents auprès de tous les technologues. C'est pourquoi nous avons procédé à la mise en place de sondages, un par domaine d'exercice, ayant pour but de valider les compétences figurant dans les profils d'entrée. Cette vaste consultation nous permettra d'avoir des outils de référence en parfaite harmonie avec la réalité du marché du travail.

Assurer l'actualisation des compétences des membres

Développement professionnel

Nous maintenons notre volonté, souvent exprimée, d'offrir à tous les membres de l'Ordre des moments de développement professionnel significatifs, et c'est pourquoi nous déployons toujours beaucoup d'efforts pour offrir aux technologues des activités de formation continue variées et qui répondent aux besoins de formation des membres. En plus du congrès et du colloque, plusieurs nouveaux cours ont été mis en place sur FormaZone, dont trois formations pour le secteur de la tomodensitométrie, une formation portant sur les CR/DR et 19 captations réalisées dans le cadre du congrès de 2013. Les membres du CA ont également décidé d'aller de l'avant dans un projet de formation pour le secteur de la dosimétrie. En ce qui a trait au secteur de l'électrophysiologie médicale, c'est en juillet 2013 que le *Règlement sur les activités de formation des technologues en électrophysiologie médicale pour l'exercice de certaines activités* est entré en vigueur. Nous avons mis en place, le plus rapidement possible, les démarches nécessaires à l'obtention des attestations de formation prévues au règlement, ainsi que certaines des formations nécessaires à l'obtention de ces attestations. Les autres formations devraient être rendues disponibles au cours des prochains mois.

Mammographie

Comme chaque année, le secteur de la mammographie fut l'objet de nombreuses discussions entre les différents organismes impliqués dans ce secteur, c'est-à-dire le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Collège des médecins du Québec (CMQ), l'Association

des radiologistes (ARQ) et l'Ordre. Cependant, l'arrivée d'un nouveau joueur au dossier aura apporté un vent nouveau de discussion. La Direction québécoise de la cancérologie (DQC), maintenant responsable de tous les programmes de dépistage au Québec, s'occupe dorénavant du Programme québécois de dépistage du cancer du sein (PQDCS) et est donc un des intervenants au dossier. Poursuivant toujours le même objectif de maximiser la qualité des examens réalisés, les divers organismes se sont entendus sur un plan de travail préliminaire qui vous sera communiqué au cours des prochains mois, la campagne électorale récente au Québec ayant repoussé le calendrier prévu. Essentiellement, ce plan de travail permettra d'offrir aux technologues qui exercent dans ce secteur, des outils de formation et d'autoévaluation au regard de leur pratique courante. Nous souhaitons être en mesure de vous communiquer plus d'information au cours des prochains mois.

Favoriser et encadrer la pratique avancée

C'est en mars 2013 que l'ACTRM a publié son plan-cadre en matière de pratique avancée intitulé *Pratique avancée en technologie de radiation médicale*. Ce document est le fruit de plusieurs mois de travail et a été l'objet de multiples discussions regroupant des participants de toutes les provinces canadiennes. Tout comme l'Ordre, l'ACTRM croit qu'il existe une place pour la pratique avancée dans les secteurs de l'imagerie médicale et de la radio-oncologie. Ce plan-cadre vise à établir une compréhension commune de la pratique avancée dans nos domaines d'exercice dans le contexte du système de santé au Canada et a pour but de soutenir les démarches en cours dans chacune des provinces en définissant clairement les principes et les nouveaux rôles des technologues en pratique avancée. Considérant que pour exercer en pratique avancée il est essentiel d'avoir une éducation approfondie qui met l'accent, entre autres, sur les connaissances cliniques et théoriques, les compétences et le jugement, il est clair pour l'ACTRM que les technologues doivent acquérir une formation qui va au-delà de la qualification de base. Aussi, l'Association suggère que la formation requise pour ces rôles soit acquise dans le cadre d'une formation de deuxième cycle ou l'équivalent. De notre côté, nous poursuivons notre réflexion, et ce document pourra certainement nous inspirer dans la mise en place de notre définition de ce que représente la pratique avancée au Québec.

Échographie-pratique autonome

Il y a maintenant plus de deux ans que l'Ordre a mis en place le processus d'attestation de pratique autonome en échographie. Plusieurs établissements au Québec ont actuellement des technologues qui répondent aux critères d'obtention de l'attestation et qui détiennent maintenant une attestation de pratique autonome en échographie. Rappelons-nous que ce processus avait été mis en place afin de reconnaître la compétence de technologues expérimentés qui, une fois attestés, peuvent participer aux travaux visant à diminuer les listes d'attente dans ce secteur. En date de mars 2014, 290 technologues, sur les quelque 1000 technologues exerçant dans le secteur de l'échographie, avaient une attestation de pratique autonome. Quelques établissements ont obtenu des équipements supplémentaires permettant aux technologues de réaliser un plus grand nombre d'examens d'échographie, dans le respect de leur attestation de pratique autonome. Nous pouvons donc être satisfaits de ce résultat qui a un impact certain sur l'offre de service au public et donc sur la protection du public.

Picc-Line

Plusieurs années de discussion et de travaux auront été nécessaires afin d'identifier une solution réglementaire permettant aux technologues en imagerie médicale du domaine de radiodiagnostic d'être autorisés à procéder à l'installation de Picc-Line en utilisant la radioscopie ou l'échographie comme source de guidage. L'installation de Picc-Line ne faisant pas partie des activités qui nous sont réservées et n'ayant pas de lien direct avec notre champ d'exercice, il aura fallu l'adoption, par le CMO, d'un règlement d'autorisation via l'article 94 h du *Code des professions*, pour nous permettre l'installation de Picc-Line. En date du 31 mars 2014, le *Règlement sur une activité professionnelle pouvant être exercée par un technologue en imagerie médicale* a été soumis à tout le processus de consultation réglementaire et devrait être adopté par l'Office des professions en juin. Il nous est donc possible d'espérer une entrée en vigueur en début d'été 2014. À noter que ce règlement prévoit une formation de 50 heures pour les technologues qui désirent exercer cette activité. Ce dossier est vraiment la preuve que, la collaboration interprofessionnelle, dans un objectif d'amélioration des soins à apporter au patient, finit toujours par porter fruit.

Fonds de recherche

C'est en mai 2013 que le CA de l'Ordre a décidé de créer un fonds de recherche et de mettre en place une bourse pour la recherche dans les secteurs de l'imagerie médicale, de la radio-oncologie et de l'électrophysiologie médicale. Les

objectifs de cette bourse sont multiples. Évidemment, celle-ci permettra de promouvoir l'intérêt et l'avancement de nos quatre domaines d'exercice, d'amener nos technologues à développer les habiletés nécessaires à la gestion d'un processus de recherche, de promouvoir une culture de recherche chez les membres et, bien entendu, d'encourager les technologues à effectuer des recherches et à publier des articles scientifiques. La première bourse devrait être attribuée à l'automne 2014.

Faire en sorte d'être un incontournable pour tout changement pouvant influencer sur le développement de la profession

Notre préoccupation d'assumer pleinement notre mission de protection du public fait en sorte que nous devons être présents et impliqués dans tous les secteurs qui peuvent influencer l'avancement de nos dossiers et le développement de nos professions. Aussi, cette année, nous avons travaillé à préserver notre réseau de partenaires au sein de divers organismes et participé aux activités de ces organismes en lien avec notre mission. À titre de présidente, j'ai collaboré avec de nombreux acteurs du monde professionnel, des ministères, des associations et pris position sur différents enjeux en lien avec nos domaines d'exercice.

Au Québec, nous avons maintenu nos liens de partenariat avec plusieurs organismes du système professionnel tels que l'Office des professions (OPQ), le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et plusieurs autres ordres professionnels. À cet effet, je tiens à souligner que, dans le cadre d'une tournée des ordres, le président et la vice-présidente de l'OPQ sont venus rencontrer les membres du CA de l'Ordre afin de présenter le bilan d'évaluation de la performance de notre organisation. L'OPQ a souligné aux membres du CA la très grande qualité de la gestion de notre Ordre et l'atteinte des objectifs qui incombent à un organisme comme le nôtre. Avec le CIQ, nous avons participé à tous les travaux de réflexion qui ont mené au dépôt de plusieurs propositions de modifications au *Code des professions*, projet qui devrait prendre forme en 2014. De plus, en mai 2013, j'ai été élue administratrice au comité exécutif du CIQ pour un mandat de 2 ans. Grâce à la confiance des collègues des autres ordres professionnels, ma présence au sein de ce comité me place au cœur de l'information qui circule au sein du système professionnel québécois. Nous avons aussi eu des rencontres avec plusieurs ordres professionnels et associations de médecins spécialistes en lien avec différents dossiers, tels que les activités réservées aux t.e.p.m., la mammographie, l'échographie et les Picc-Line.

L'année 2013-2014 nous aura permis de maintenir cer-

tains canaux de collaboration importants et d'en développer de nouveaux auprès de plusieurs organismes étroitement liés aux activités professionnelles de nos membres, à savoir: le MSSS, le Centre d'expertise clinique en radioprotection, la Direction québécoise de la cancérologie, le RUIS MCGILL, l'Institut national de la santé publique, le Laboratoire de santé publique, l'Association québécoise des physicien(nes) médicaux cliniques, le MESRST, plusieurs collèges offrant les programmes de formation menant aux permis d'exercice, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), l'Office québécois de la langue française, les Agences de santé, le Conseil québécois d'agrément, Agrément Canada, la Coalition Priorité Cancer, la Fondation du cancer du sein du Québec et la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Au niveau canadien, nous avons participé aux activités de l'ACTRM en plus d'être en communication fréquente avec les autres associations canadiennes en matière d'imagerie médicale et de radio-oncologie. Nous avons également participé aux travaux de l'Alliance des organismes de réglementation des technologues en radiation médicale du Canada et à ceux de l'Association médicale canadienne (AMC), dans le cadre de l'agrément des programmes de formation québécois.

Au niveau international, nous avons suivi les travaux de l'Association française du personnel paramédical d'électroradiologie (AFPPE), de la Société française de radiologie (SFR) et de l'International society of radiographers & radiological technologists (ISRRT).

Maintenir la surveillance de l'exercice de la profession

Motivé par un souci constant de maintenir nos standards de qualité et de performance en matière d'imagerie médicale, de radio-oncologie et d'électrophysiologie médicale, et d'améliorer nos outils de surveillance de l'exercice de la profession, le CA de l'Ordre a procédé cette année à l'adoption de mises à jour des Normes de pratique dans les secteurs de la radiographie générale, de la radioscopie et de la radio-oncologie. En ce qui concerne le secteur de l'échographie, le CA a procédé cette année à l'adoption des *Lignes directrices pour les technologues attestés en échographie médicale diagnostique exerçant de façon autonome*. Ce document se veut un référentiel des compétences, à maintenir ou à améliorer, pour les technologues qui exercent ce type de pratique. Il se veut donc, en quelque sorte, un outil d'autoévaluation pour les technologues, mais également une référence pour le Service d'inspection professionnelle qui sera utilisée lors de la

ournée d'inspection professionnelle en échographie, dont le programme a été adopté à l'automne 2013 par le CA. En effet, en plus d'avoir adopté un programme d'inspection générale, le CA a adopté cette année un programme d'inspection supplémentaire pour le secteur de l'échographie, spécifiquement pour les technologues qui exercent de manière autonome. L'objectif étant de s'assurer de la compétence de tous les technologues qui possèdent une attestation de pratique autonome et de valider les composantes de la *Norme professionnelle en échographie*, publiée en 2012. Considérant les responsabilités supplémentaires engendrées par la pratique autonome, le processus d'inspection se distingue du processus standard utilisé en inspection générale. Ainsi, la méthodologie utilisée permettra une analyse plus approfondie de la compétence des technologues.

S'assurer de disposer des ressources humaines et financières nécessaires à la réalisation de la mission de l'Ordre

Encore cette année, plus d'une centaine de technologues se sont impliqués dans l'un ou l'autre des comités obligatoires, des comités permanents ou des groupes de travail de l'Ordre. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous remercier très sincèrement pour votre implication. Votre travail et vos compétences sont essentiels à l'accomplissement de notre mandat. Cette année, nous avons eu recours à nos bulletins électroniques pour solliciter votre participation à quelques-unes de nos instances et vous avez été nombreux à y répondre. Merci de nous manifester ainsi votre intérêt.

Cette année fut aussi celle des tournées. D'abord, la tournée provinciale que le directeur général et moi-même avons réalisée cet automne en parcourant les différentes régions du Québec, afin de présenter les dossiers de la pratique autonome en échographie et de l'intégration des t.e.p.m. Merci aux technologues qui se sont déplacés pour venir nous rencontrer et échanger sur ces enjeux professionnels. Nous avons aussi réalisé, cette année, la tournée de chacun des comités de l'Ordre. Ces rencontres auront permis d'échanger avec les membres, sur les sujets qui les préoccupent, au moment de leur réunion respective.

Conclusion

Voici donc le bilan des principales réalisations de l'année 2013-2014. Afin d'obtenir plus de détails sur les réalisations de nos divers comités, je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble du *Rapport annuel*. Vous serez alors à même de constater combien nombreuses ont été les actions réalisées. En conclusion, je souhaite évidemment remercier sincèrement plusieurs personnes qui

ont largement contribué à nos réalisations. Je tiens à remercier mes collègues du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur vigilance et leur engagement envers notre profession ainsi que les membres des différents comités, pour leur expertise professionnelle et leur intérêt. Je tiens également à témoigner chaleureusement ma reconnaissance aux membres du personnel du siège social qui mettent tout en œuvre pour rendre cela possible. Un merci particulier à l'équipe de direction, pour son soutien à mon égard et sa grande disponibilité. Sans votre engagement à tous, la production d'un tel bilan aurait été impossible.

Continuons à travailler, tous en collaboration !

Danielle Boué, t.i.m.
Présidente





Rapport du secrétaire

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a tenu cinq (5) séances régulières et une (1) séance spéciale. Le Conseil d'administration s'est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. L'assemblée générale annuelle aura lieu le 24 mai 2014. Voici les principales résolutions adoptées lors des séances :

Dossiers administratifs

- ▷ Acceptation de créer un Fonds de recherche pour la Bourse Innovation.
- ▷ Entériner le plan d'action et l'équipe de mission pour l'ARM en électrophysiologie médicale.
- ▷ Nomination du directeur général à titre de représentant de l'Ordre à l'Alliance des organismes de réglementation des technologues en radiation médicale du Canada.
- ▷ Nomination de Marie-Pier Chagnon et Julie Morin, représentantes du Québec au comité scientifique du congrès 2015.
- ▷ Nomination de Karine Tremblay, représentante de l'Ordre à la visite d'agrément de l'AMC au département du radiodiagnostic du Collège Ahuntsic.
- ▷ Accepter d'élaborer une formation en français dans le secteur de la dosimétrie.
- ▷ Adoption du Règlement sur les activités de formation des technologues en électrophysiologie médicale pour l'exercice de certaines activités.
- ▷ Adoption de la modification du plan stratégique pour 2013-2014.
- ▷ Mandater le Comité exécutif pour analyser les problématiques du secteur de la mammographie et soumettre des hypothèses de solution au Conseil d'administration. Le Comité exécutif doit également identifier les actions de la planification stratégique qui pourront être retardées.
- ▷ Adoption du programme d'inspection professionnelle en échographie pour 2013-2014.
- ▷ Adoption de la mise à jour des normes de pratique en radiographie générale et en radioscopie.
- ▷ Adoption des normes de pratique spécifiques en radio-oncologie à l'exception de la section sur la vérification des images qui nécessite une analyse supplémentaire.
- ▷ Adoption d'un accord de principe sur le projet de Règlement sur une activité professionnelle qui peut être exercée par un technologue en imagerie médicale.
- ▷ Adoption d'un accord de principe au protocole d'entente entre l'ACTRM et les organismes provinciaux.

- ▷ Adoption du projet de la firme Stratégie en évaluation pour effectuer la validation des profils d'entrée à la profession de l'Ordre.
- ▷ Adoption de la mise à jour des normes de pratique spécifiques en radio-oncologie.
- ▷ Adoption du programme général d'inspection professionnelle 2014-2015.
- ▷ Adoption du programme d'inspection en échographie 2014-2015.
- ▷ Ajouter comme tâches aux responsables des sous-comités de rédaction d'assister aux séances de validation des nouvelles questions d'examen.
- ▷ Reconnaître le programme de technologie de radiodiagnostic du Cégep Édouard-Montpetit comme un programme donnant ouverture au permis de technologie en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic.
- ▷ Reconnaître le programme de technologie d'électrophysiologie médicale du Cégep Lévis-Lauzon comme un programme donnant ouverture au permis de technologie en électrophysiologie médicale.
- ▷ Recevoir la recommandation du comité de la formation d'assurer une vigie en ce qui a trait à la qualité de la formation dispensée en technique d'électrophysiologie médicale du Collège Ellis.
- ▷ Offrir la possibilité aux représentants du programme d'électrophysiologie médicale du Collège Ellis, de venir présenter leur programme au comité de la formation.
- ▷ Adoption d'un accord de principe pour l'implantation de l'entrevue orale structurée.
- ▷ Adoption des lignes directrices pour les technologues attestés en échographie exerçant de façon autonome.

Dossiers professionnels

- ▷ Adoption de différentes politiques et procédures de gestion.
- ▷ Acceptation de la grille des comités pour l'année 2013-2014.
- ▷ Adoption du rapport annuel 2012-2013.
- ▷ Nomination de Vicky Bussi eres comme administrateur pour le poste en radiodiagnostic dans les r egions 06, 13, 14, 15 et 16.
- ▷ Adoption du projet soumis par la direction de l'admission pour la traduction des questions d'examens d'admission.
- ▷ Adoption des tableaux de r ef erence pour les motifs de dispense des formations th eoriques et pratiques en  electrophysiologie m edicale.
- ▷ Cr eation du sous-comit e des  equivalences pour l'analyse des attestations de formation en  electrophysiologie m edicale et nomination de Nancy Bouchard, Annie Glazer et Karine Blais  a ce sous-comit e.
- ▷ Nomination de Cathy Gervais, t.e.p.m., membre du comit e du congr es.
- ▷ Nomination de Christine Hudon, t.r.o., membre du comit e d'inspection professionnelle.
- ▷ Nomination de Norbert Dansereau, t.i.m. (RD) et Jos ee Langevin, t.r.o., membres du comit e de la Bourse Innovation.
- ▷ Adoption du rapport d' evaluation du directeur g en eral pour 2013.
- ▷ Adoption des objectifs annuels 2013-2014 pour l' evaluation du directeur g en eral.
- ▷ Renouvellement pour une p eriod e de 5 ans du protocole d'entente avec Dale Parizeau Morris McKenzie pour le programme d'assurance auto-habitation.
- ▷ Renouvellement du contrat du syndic pour une p eriod e de deux ans.
- ▷ Renouvellement de la convention de gestion du programme d'assurance responsabilit e professionnelle des membres de l'Ordre avec La Capitale pour une p eriod e de 5 ans.
- ▷ Nomination de Val erie Desautel, t.e.p.m., membre du comit e de la Bourse Innovation.
- ▷ Nomination de Janie Desch enes, t.i.m., membre du comit e Magazine.
- ▷ Adoption des modalit es de participation des membres du CA au congr es 2015.

- ▷ Adoption de la nouvelle formule de présentation du rapport annuel à l'AGA.
- ▷ Adoption du nouveau protocole d'entente avec l'ACTRM.
- ▷ Adoption d'une proposition de félicitations pour les 35 ans de service de Suzanne Ricard au sein de l'Ordre.
- ▷ Modification de la date de l'examen d'admission de novembre au 2 novembre 2014.
- ▷ Fixer la date de l'examen d'admission de 2016 au 6 juin.
- ▷ Nomination d'Isabelle Goulet comme membre du comité de la Bourse Innovation.
- ▷ Nomination de Julie St-Hilaire comme membre du comité colloques et symposium.
- ▷ Remplacement des rapports semestriels des comités par l'ajout au suivi des activités de chaque direction d'un rapport d'activités des comités.
- ▷ Adoption du plan d'action 2014-2015 de la planification stratégique.

Dossiers financiers

- ▷ Acceptation de la liste des ressources matérielles pour les années 2014 à 2016.
- ▷ Entériner la demande de subvention au FAMMO pour la mission au sujet de l'ARM en électrophysiologie médicale.
- ▷ Recommandation de maintenir la cotisation 2014-2015 à 375 \$.
- ▷ Adoption de la liste des tarifs pour 2014-2015.
- ▷ Adoption des prévisions budgétaires pour 2014-2015.
- ▷ Adoption du rapport des auditeurs indépendants Charbonneau, McSween, Bonenfant pour l'année se terminant le 31 mars 2013.
- ▷ Adoption des prévisions budgétaires du congrès 2014.
- ▷ Adoption de la tarification pour les formations pratiques en électrophysiologie médicale.
- ▷ Choix de la firme Connexence pour la production du logiciel gérant la nouvelle base de données de l'Ordre.
- ▷ Adoption de la solution Profil Prudent de la Banque Nationale pour les placements de l'Ordre.

Comité exécutif

Le comité exécutif a tenu huit (8) réunions régulières et deux (2) réunions spéciales. Le comité exécutif s'est acquitté des tâches et responsabilités prévues au Code des professions. Voici les principales résolutions :

Dossiers administratifs

- ▷ Adoption des nouvelles normes comptables pour les organismes sans but lucratif.
- ▷ Adoption de plusieurs politiques et procédures de gestion.
- ▷ Proposition de la candidature de Micheline Jetté, t.i.m., à titre de récipiendaire du Mérite du CIQ 2013.
- ▷ Nomination de Stéphane Fréchette, t.i.m., Marielle Toupin, t.i.m. (E), comme scrutateurs et Jacqueline Bergeron-Gagnon, t.i.m. (E) scrutateur substitut pour les élections 2013.
- ▷ Adoption de la liste des congrès 2013-2014.
- ▷ Adoption d'une motion de félicitations pour les 5 ans de service de Fanny Ginchereau et les 15 ans de service de Noëlla Anderson.
- ▷ Nomination d'Élisabel Morin, t.r.o. comme inspectrice en radio-oncologie.
- ▷ Adoption des différents documents de l'auditeur indépendant.

- ▷ Autorisation à Danielle Boué, Alain Crompt, Joanne Béland, Sylvie Poirier et Mélanie Ratelle de signer les chèques et les effets bancaires.
- ▷ Permettre à la directrice de l'admission la poursuite de l'analyse du dossier d'admission d'un ancien membre comme technologue en électrophysiologie médicale.
- ▷ Entériner la décision prise par la présidente de prolonger d'une année le permis temporaire restrictif de trois membres.
- ▷ Renouveler le programme d'assurance médicaments « Les Sur Mesure » avec Dale-Pa-rizeau Morris McKenzie pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2014.
- ▷ Nomination de Jean-Luc Gascon, Michel Rouleau, Manon Lessard, Francine Caron, Isabelle Ramsay, Marie-Josée Blais et Sylvie Grenier comme inspecteurs dans le cadre du programme d'inspection des technologues autonomes en échographie.
- ▷ Nomination d'Oscar Esteban Espinosa-Betancourt, comme inspecteur en médecine nucléaire.
- ▷ Permettre à un étudiant ayant déclaré une infraction criminelle de poursuivre ses études en technologie de radiodiagnostic sans limitation.
- ▷ Proposer à une étudiante ne pouvant écrire l'examen le samedi pour des motifs religieux d'écrire l'examen le dimanche en novembre 2014.
- ▷ Nommer Josée Milanese, t.e.p.m. et Angela Di Marzio, t.e.p.m., inspectrices en électrophysiologie médicale.
- ▷ Autoriser le comité de la relève à être présent au kiosque de l'Ordre pour discuter des projets du comité.
- ▷ Proposer la candidature de Linda Arseneault, t.i.m., à titre de récipiendaire du Mérite du CIO 2014.

Dossiers professionnels

- ▷ Acceptation du centre Clinix Imagerie médicale et intervention – La Cité comme centre de perfectionnement à l'exception des secteurs de la salle d'opération et de l'appareil mobile.
- ▷ Imposition d'un stage de 560 heures à un membre.
- ▷ Adoption de la proposition du Dr Chelle pour la mise en ligne de deux nouveaux modules de formation en IRM sur l'abdomen et le système ostéoarticulaire sur le site FormaZone.
- ▷ Adoption des « attendu que » en soutien à la
- décision d'imposer à un membre la réussite d'un stage de 400 heures et la participation à 4 cours théoriques.
- ▷ Avant de prendre une décision en rapport avec la demande d'inscription au Tableau des membres d'un membre, il a été résolu :
 - D'obtenir de la part du médecin traitant un résumé de l'état physique et psychologique.
 - D'obtenir de la part du thérapeute un résumé des résultats de sa thérapie pour déviance sexuelle.
 - D'obtenir de l'employeur une
- copie de son dossier.
- D'obtenir une copie de la jurisprudence mentionnée par son avocat.
- ▷ Adoption d'une poursuite pour pratique illégale par un non-membre pour avoir effectué une échographie vaginale à une patiente.
- ▷ Imposition à un membre la réussite de cours théoriques et d'un stage de 420 heures dans un délai maximal d'un an.
- ▷ Acceptation de libérer la présidente à temps plein pour la tournée régionale de l'automne 2013.
- ▷ Acceptation du rapport de stage de perfectionnement en mammographie de la part d'un membre.
- ▷ Reconnaître les droits acquis d'un individu et de l'autoriser à effectuer uniquement les activités réservées aux technologues en électrophysiologie médicale dans le secteur de la polysomnographie sans toutefois être membre de l'Ordre.
- ▷ Imposition d'un stage de perfectionnement de 1000 heures à un membre.

- ▷ Imposition d'un stage de perfectionnement de 700 heures à un membre.
- ▷ Ajouter la Clinique d'échographie de l'Outaouais au programme de visites d'inspection professionnelle en échographie 2013-2014.
- ▷ Autoriser un membre à s'inscrire au Tableau des membres, mais en lui imposant la limitation d'exercice suivante : en tout temps être accompagné par une autre personne lors de réalisation d'activités en lien avec la profession.
- ▷ Écrire au Conseil québécois d'agrément, afin de l'informer que l'Ordre est contre l'assujettissement des technologues en imagerie médicale aux examens visés aux articles 174 et 175 du Règlement d'application de la Loi sur les laboratoires médicaux, la conservation des organes et des tissus et la disposition des cadavres.
- ▷ Retirer à un membre ses attestations de pratique autonome en échographie dans les secteurs de l'abdomen, du pelvien et de l'obstétrique.
- ▷ Fixer au 30 novembre 2012 la date limite à laquelle un technologue en électrophysiologie médicale doit avoir suivi une formation théorique valide, afin d'obtenir une dispense de formation théorique pour l'une des attestations de formation.
- ▷ Poursuite d'une plainte pénale contre un non-membre pour exercice illégal de la profession de technologue en imagerie médicale.
- ▷ Prolongation du permis restrictif d'un membre jusqu'en juin 2015.
- ▷ Autoriser un membre d'effectuer son stage en échographie à temps partiel, de jour comme de soir et les jours de semaine ou de fin de semaine.
- ▷ Autoriser un membre à réaliser son stage de 35 heures en potentiels évoqués sur une période de deux ans à la condition qu'il effectue les lectures recommandées par la directrice de l'admission.
- ▷ Permettre à Sylvie Grenier d'agir comme inspectrice pour l'évaluation de la pratique des technologues exerçant de manière autonome en échographie mammaire pour l'année 2014-2015.

Dossiers financiers

- ▷ Renouvellement de l'entente de service avec Publi-Services pour une année.
- ▷ Remise d'une bourse de 250 \$ à un ou une finissante du programme de radiodiagnostic du Cégep de Sainte-Foy.
- ▷ D'accorder un budget supplémentaire de 600 \$ pour la production de 4500 calendriers.
- ▷ Entériner la décision de la présidente d'engager la firme National pour coordonner l'envoi d'un sondage sur les listes d'attente en échographie.
- ▷ Autorisation de participation de deux formatrices de l'Ordre aux cours « Positionning in Mammography Matters & Radiation Concerns » et « Understanding Breast Tomosynthesis ».
- ▷ Remise d'une bourse de 250 \$ à un ou une finissante du programme de technologie en radio-oncologie du Cégep de Sainte-Foy.
- ▷ Adoption du budget du colloque 2013.
- ▷ De remettre 200 \$ à un membre pour appuyer son projet contre le cancer du sein.
- ▷ Entériner la décision de la présidente d'appuyer l'évènement « Un pas vers la santé » organisé par la Fondation Anna-Laberge en remettant une bourse de 500 \$.
- ▷ Déléguer les trois directrices de l'Ordre et les cinq membres du comité exécutif au 5^e colloque des dirigeants des ordres professionnels.
- ▷ D'accepter la participation de deux personnes à l'activité de la Fondation Jean-Marc Paquette ainsi qu'une commandite de 300 \$.

- ▷ Adoption d'un budget supplémentaire de 4000 \$ pour la captation et le montage de la formation en contrôle de qualité en tomodensitométrie organisée par le CECR.
- ▷ Inscrire la présidente au séminaire exclusif de formation sur les relations gouvernementales organisé par Forum Espace Public.
- ▷ Conclure une entente avec la compagnie d'assurance Humania pour l'assurance médicaments, santé vie et salaire des employés à compter du 1^{er} février 2014.
- ▷ Remettre la contribution de 1000 \$ à la Coalition Priorité Cancer.
- ▷ Conclure une entente de service avec la société Plan de vol inc. pour l'utilisation de la solution Idside – Gouvernance Web pour 30 personnes.
- ▷ Accepter l'offre de service de Voximage technologies portant sur des modifications à la plateforme informatique SIGI.

Alain Crompt, t.i.m. (E),
M.A.P., Adm.A.
Directeur général et
secrétaire



La direction générale est maintenant responsable des activités de communications, de relations publiques et politiques et des publications de l'Ordre. La direction générale a également sous sa responsabilité le comité magazine et le comité de la relève

Activités de communications et de relations publiques et politiques

L'Ordre a participé ou organisé les activités suivantes afin de promouvoir la profession auprès du public et pour faire la représentation politique :

- ▷ Salon national de l'éducation à Montréal, Salon Carrière Formation à Québec et Salon de l'Immigration et de l'Intégration au Québec.
- À l'occasion de la Semaine des technologues, distribution à tous les départements d'un calendrier 2013-2014
- Obtenir une rencontre avec l'attaché de presse du Ministre Hébert
- Partenaire clinique de la Fondation du Cancer du sein dans leur Virée Rose
- Soutien à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
- Planification d'une communication commune entre l'OIIQ, l'OPTMQ, l'OPIQ
- Dévoilement d'un nouveau kiosque de l'Ordre

Prix

L'Ordre remet des prix à ses membres afin de souligner leur excellence dans leur domaine ou leur contribution aux activités ou publications de l'Ordre.

Technologue Émérite

Le « Prix du technologue Émérite » honore un technologue qui a rendu des services remarquables, réalisé des projets d'envergure ou contribué de façon significative au

progrès de la profession et de l'Ordre. Le prix est accompagné d'une bourse de 500 \$ et une inscription gratuite à vie au congrès de l'Ordre. En 2013, le prix a été remis à Régent Beaulieu, t.i.m. (E).

Jean-Paul-Rochelleau

Le prix Jean-Paul-Rochelleau, d'une valeur de 250 \$, remis au technologue ayant publié un article scientifique remarquable dans le magazine ÉchoX de l'Ordre

En 2013, le prix a été remporté par un groupe de technologues en imagerie médicale du secteur de radiodiagnostic qui exercent à l'hôpital du Saint-Sacrement à Québec. Mesdames Lyne Doyle Pascale Leblanc, Louise Lemieux, Sylvie Roy et Josée Vadnais.

Marie-Thérèse-Gauthier

Ce prix de 250 \$ récompense des technologues conférenciers exceptionnels à l'occasion du congrès annuel de l'Ordre pour l'originalité d'un sujet et de son contenu, la qualité, la clarté et le dynamisme de la présentation de la profession et l'intérêt pour la profession. L'Ordre attribue un prix par secteur d'activité.

En 2013 les prix ont été remis à Vicky Bussièrès, t.i.m. et Éric Lachance, t.i.m. en radiodiagnostic, Chantal Asselin, t.i.m. et Dominique Douville, t.i.m. en médecine nucléaire et Mathieu Bergeron, t.r.o. en radio-oncologie.

Performas

Une plaque souvenir ainsi qu'une bourse de 250 \$ sont remises au candidat obtenant la meilleure note aux examens d'admission en juin dans sa discipline. En 2013, le prix Performas a été remis à deux (2) récipiendaires en radiodiagnostic : Émilie Picard, t.i.m., Marie-Anne Hébert, t.i.m., à Patrick Cummings t.i.m. en médecine nucléaire et à Anne-Sophie Turcotte, t.r.o. en radio-oncologie.

Judith Lalonde Dionne

Conseillère aux communications

Magazine (ÉchoX)

Le comité a pour mandat d'élaborer le contenu du magazine ÉchoX, de choisir les thèmes de chaque numéro, d'identifier des auteurs potentiels d'articles et d'analyser et sélectionner les articles soumis.

Réunions

Le comité s'est réuni à quatre (4) reprises.

Activités

En résumé, voici les thèmes des trois éditions ÉchoX qui ont été publiées durant cette période :

- **Septembre 2013** : Le poumon
- **Décembre 2013** : Le système lymphatique
- **Mars 2014** : La fusion des images

Pour l'année à venir, le comité a comme objectif de poursuivre son mandat qui consiste, pour les trois magazines ÉchoX à paraître annuellement, à élaborer le contenu du magazine, de choisir les thèmes de chaque numéro, d'identifier des auteurs potentiels, d'analyser et sélectionner les articles soumis.

Renée Breton, t.r.o.
Responsable

Comité Relève

Le comité de la relève est consulté par le Conseil d'administration sur des sujets d'intérêt; propose au Conseil d'administration des activités visant à faciliter l'intégration des jeunes à la profession; propose au Conseil d'administration des projets en lien avec la profession, à l'intérieur des budgets fixés; choisit les activités de promotion de la profession auprès des étudiants en choix de carrière et propose au Conseil d'administration des activités pour la Semaine des technologues. La responsable du comité participe également aux séances du comité de développement professionnel.

Réunions

Le comité de la relève s'est réuni 4 fois (mai, septembre, novembre et février).

Activités

- Activités d'intégration à la profession (présence au congrès) (concours bourse de la relève)
- Promotion de la profession (Salon éducation MTL et QC) (cybermentorat)
- Semaine des technologues (projet calendrier)

▷ **Projet dépliant** : Le comité veut renouveler le dépliant à distribuer aux étudiants et adultes en choix de carrière dans le but de mieux répondre aux questions et intégrer nos nouveaux collègues, les t.e.p.m.

▷ **Promotion de la semaine des technologues** : Le comité continue son implication dans la Semaine des technologues. Nous aimerions offrir un présent aux technologues pour souligner leur travail tout en affichant notre profession pour la faire connaître au grand public.

▷ **Concours bourse de la relève** : C'est à la suite de l'édition 2014 du concours bourse de la relève que le comité décidera s'il est toujours pertinent de poursuivre la tenue de ce concours. Nous voulons continuer d'intégrer les futurs technologues, mais la participation est plus ou moins forte. Le comité se penchera donc sur cette question au courant de la prochaine année.

▷ **Présence du comité au congrès** : Le comité sera à nouveau présent au congrès de mai 2014. Nous apprécions cette vitrine auprès de nos collègues technologues pour prendre leurs commentaires et suggestions et afficher nos projets.

▷ **Présence dans les différents salons de l'éducation** : Afin de promouvoir notre profession auprès des étudiants et adultes en choix de carrière, le comité continue d'aller à la rencontre des gens dans les salons de l'éducation de MTL et QC.

▷ **Cybermentorat** : Dans l'optique de promotion de la profession auprès des jeunes en choix de carrière, plusieurs membres du comité continuent leur cybermentorat avec Académios.

Karine Ouellet, t.i.m.
Responsable

ADMISSION

La Direction à l'admission voit à l'organisation, à la réalisation et au contrôle des activités liées à l'admission, à la formation et au recrutement des candidats à l'exercice de la profession.

La direction a sous sa responsabilité le comité des examens, le comité de révision des notes, le comité des équivalences de diplôme et de formation et le comité de la formation collégiale.

EXAMENS

Le comité des examens a pour mandat d'élaborer le plan-cadre de l'examen en fonction du profil d'entrée à la profession et de valider annuellement les profils d'entrée à la profession des technologues en imagerie médicale en radiodiagnostic, des technologues en imagerie médicale en médecine nucléaire et des technologues en radio-oncologie afin qu'ils demeurent actuels. Le comité des examens est divisé en trois sous-comités pour chaque domaine d'exercice : le sous-comité de rédaction, le sous-comité de validation et le sous-comité de traduction. Le sous-comité de rédaction a pour mandat de rédiger des nouvelles questions en fonction du plan-cadre et du profil d'entrée à la profession et de pondérer les questions en fonction de la fréquence d'exécution des tâches. Le sous-comité de validation a pour mandat de valider les questions rédigées par le sous-comité de rédaction, de valider le contenu de l'examen et de valider les résultats en fonction du taux de réussite de chaque question. Le sous-comité de traduction a pour mandat d'approuver la traduction des questions faites par une firme externe, de faire les corrections de la version anglaise si nécessaire et d'assister à la réunion du comité des examens.

Réunions

Le comité des examens s'est réuni le 30 août 2013. Lors de cette réunion, les membres ont validé les profils d'entrée à la profession et élaboré le plan directeur de l'examen pour les trois (3) secteurs d'activités.

Tel que suggéré par les membres du Comité des examens lors de la réunion tenue le 30 août 2013, les responsables des sous-comités de rédaction furent présents lors de la validation des questions par les responsables des

sous-comités de validation, afin de faciliter le processus de validation et assurer un meilleur suivi.

Activités

Voici le résumé des activités réalisées depuis le 1^{er} avril 2013 par les membres des sous-comités du comité des examens des différents secteurs d'activité :

Imagerie médicale/Radiodiagnostic

Le sous-comité de rédaction s'est réuni du 16 au 20 septembre 2013. Au total, 67 nouvelles questions ont été rédigées en 2013, dont 57 sous forme de mise en situation. De plus, les 70 questions rédigées en 2012 ont été révisées en fonction des commentaires du sous-comité de validation.

Le responsable du sous-comité de rédaction a travaillé pendant deux jours à la conception de l'examen en sélectionnant les questions en fonction du Plan directeur élaboré par les membres du Comité des examens.

Les membres du sous-comité de validation se sont rencontrés à sept reprises dans la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014 :

- Deux rencontres d'une journée pour valider et corriger les nouvelles questions rédigées en 2012 par les sous-comités de rédaction.
- Une rencontre pour valider les questions de l'examen d'admission de juin 2013 en fonction du taux de réussite de l'examen.
- Une rencontre de deux jours pour valider les nouvelles questions rédigées en 2013 et les questions tirées des anciens examens ;
- Une rencontre d'une journée pour valider les résultats en fonction du taux de réussite des questions de l'examen d'admission de novembre 2013 pour lequel le pourcentage de réussite a été de 38 % ;
- Une rencontre d'une journée pour valider le contenu de l'examen de juin 2014.

Imagerie médicale/Médecine nucléaire

Le sous-comité de rédaction s'est réuni du 29 septembre au 4 octobre 2013. Au total, 41 nouvelles questions ont été rédigées, dont 33 sous forme de mise en situation. De plus, les 60 questions rédigées en 2012 ont été révisées en fonction des commentaires du sous-comité de validation.

Le responsable du sous-comité de rédaction a travaillé pendant une journée à la conception de l'examen en sélectionnant les questions en fonction du Plan directeur élaboré par les membres du Comité des examens.

Les membres du sous-comité de validation se sont rencontrés à cinq reprises dans la période du 1^{er} avril au 31 mars 2014 :

- Deux rencontres d'une journée pour valider et corriger les nouvelles questions rédigées en 2012 par les sous-comités de rédaction ;
- Une rencontre pour valider les questions de l'examen d'admission de juin 2013 en fonction du taux de réussite de l'examen ;
- Une rencontre d'une journée pour valider les nouvelles questions rédigées en 2013 et les questions tirées des anciens examens ;
- Une rencontre d'une journée pour valider les résultats en fonction du taux de réussite des questions de l'examen d'admission de novembre 2013 pour lequel le pourcentage de réussite a été de 67 %.

Radio-oncologie

Le sous-comité de rédaction s'est réuni du 7 au 11 octobre 2013. Au total, 43 nouvelles questions ont été rédigées, dont 35 sous forme de mise en situation. De plus, les 70 questions rédigées en 2012 ont été révisées en fonction des commentaires du sous-comité de validation.

Le responsable du sous-comité de rédaction a travaillé pendant une journée à la conception de l'examen en sélectionnant les questions en fonction du Plan directeur élaboré par les membres du Comité des examens.

Les membres du sous-comité de validation se sont rencontrés à six reprises dans la période du 1^{er} avril au 31 mars 2014 :

- Deux rencontres d'une journée pour valider et corriger les nouvelles questions rédigées en 2012 par les sous-comités de rédaction ;
- Une rencontre pour valider les questions de l'examen d'admission de juin 2013 en fonction du taux de réussite de l'examen ;

STATISTIQUES

Examen de juin 2013

Secteurs d'activités	Candidats inscrits à l'examen	Taux de réussite
Radiodiagnostic	261	91 %
Radio-oncologie	70	90 %
Médecine nucléaire	36	94 %

Examen de novembre 2013

Secteurs d'activités	Candidats inscrits à l'examen	Taux de réussite
Radiodiagnostic	40	38 %
Radio-oncologie	7	43 %
Médecine nucléaire	6	67 %

- Une rencontre d'une journée pour valider les nouvelles questions rédigées en 2013 et les questions tirées des anciens examens ;
- Une rencontre d'une journée pour valider les résultats en fonction du taux de réussite des questions de l'examen d'admission de novembre 2013 pour lequel le pourcentage de réussite a été de 43 % ;
- Une rencontre d'une journée pour valider le contenu de l'examen de juin 2014.

Les membres du Comité des examens suggèrent que la liste des volumes de référence de la bibliographie disponible sur le site de l'Ordre soit classée par thème ou par champ clinique, et non par ordre alphabétique.

RÉVISION DES NOTES

Le comité de révision des notes d'examens a la responsabilité de réviser les notes d'examens des candidats en échec aux examens d'admission de l'Ordre qui en font la demande.

Réunions

Le comité s'est réuni à quatre (4) reprises.

Activités

Une rencontre a eu lieu suite à l'examen de juin afin de s'assurer que les résultats émis via le correcteur des examens étaient identiques aux résultats obtenus lors du calcul manuel des réponses du candidat avant la diffusion des notes. Toutes les notes étaient identiques.

En juillet, le comité s'est réuni à deux reprises. Lors

de la première rencontre, cinq examens ont été révisés. Lors de la deuxième rencontre, 2 examens ont été révisés. Aucun des résultats n'a été modifié.

Une rencontre a eu lieu suite à l'examen de novembre afin de s'assurer que les résultats émis via le correcteur des examens étaient identiques aux résultats obtenus lors du calcul manuel des réponses du candidat avant la diffusion des notes. Toutes les notes étaient identiques.

En décembre, deux candidats ont soumis des demandes de révision de notes. Aucun des résultats n'a été modifié.

Les copies d'examen seront soumises à une première révision par le comité de révision de notes afin de s'assurer que les résultats émis via le programme des examens sont identiques aux résultats obtenus lors du calcul manuel des réponses du candidat.

De plus, le comité de révision sera appelé à faire la révision des notes d'examens de juin 2014 des candidats en échec aux examens d'admission de l'Ordre qui en feront la demande pour l'examen de juin ainsi que celui de novembre.

Sonia Brochu, t.i.m.
Directrice à l'admission

Équivalence de diplômes et de formation

Le comité des équivalences de diplôme et de formation a pour mandat d'étudier les dossiers des candidats en provenance des pays étrangers, afin de déterminer si une équivalence de diplôme ou de formation doit être acceptée.

Réunions

Le comité s'est réuni à (4) quatre reprises

Activités

En tout, 39 dossiers de candidats formés hors Canada ont été étudiés, 35 en radiodiagnostic, trois(3) en électrophysiologie médicale et un(1) en médecine nucléaire.

Les membres du comité soumettent aux candidats formés à l'étranger des suggestions de formations qui devraient être réussies avant de se présenter à l'examen de l'Ordre. Les formations sont ciblées après une étude du

dossier du candidat et selon les lacunes identifiées par rapport à la formation de celui-ci ou à son expérience.

Le comité est en réflexion quant au processus d'équivalence de diplôme et de formation actuel. Celui-ci pourrait être appelé à changer au cours de la prochaine année.

Josée Tremblay, t.i.m., Responsable

Sonia Brochu, t.i.m., Directrice à l'admission

STATISTIQUES				
Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				
	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	5	5	0	
hors du Canada (8), ARM (13), permis limités IRM et échographie (1), TEPM limités (5)	27	27	0	

STATISTIQUES	
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec	32

STATISTIQUES				
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis				
	Nombre			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Canada	0	0	0	0
hors du Canada	37	29	2	6 (le seront à la prochaine rencontre le 14 mai 2014)

STATISTIQUES		
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre		
	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours		
Stage		
Examen		
Cours et stage		
Stage et examen		
Cours et examen		
Cours, stage et examen		29

STATISTIQUES	
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis	37

Formation

Le comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, les questions relatives à la qualité de la formation des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale.

Réunions

Le comité de formation s'est réuni à une (1) reprise

Activités

Le comité a :

- Effectué une mise au point sur les travaux en cours au MESRST au sujet de l'actualisation des programmes de formation ;
- Transmis deux recommandations au conseil d'administration :
 - » De reconnaître le programme de technologie de radiodiagnostic du Collège d'enseignement général

et professionnel Édouard-Montpetit, comme un programme donnant ouverture au permis de technologue en imagerie médicale dans le domaine du radiodiagnostic et de reconnaître aussi le programme de la technologie d'électrophysiologie médicale du Collège d'enseignement général et professionnel Lévis-Lauzon, comme un programme de formation donnant ouverture au permis de technologue en électrophysiologie médicale ;

- » D'assurer une vigie en ce qui a trait à la qualité de la formation dispensée en Technique d'électrophysiologie médicale d'un des collèges en attente de la formulation de normes de pratiques et, le cas échéant, de la mise en place d'examens d'admission à la profession.

- Poursuivre le suivi des travaux en cours au MESRST au sujet de l'actualisation des programmes de formation ;
- Suivre l'état de la situation en regard de la demande de formation qualifiante en échographie et en résonance magnétique ;
- Donner son avis au Conseil d'administration au regard de la qualité de la formation.

Jacqueline Bergeron-Gagnon, t.i.m. (E), B.É.D.

Responsable

AMÉLIORATION DE L'EXERCICE

La direction de l'amélioration de l'exercice a pour mandat de voir à la surveillance de l'exercice des membres et à son amélioration, en vue d'assurer la protection du public et de contribuer au développement professionnel des membres.

La direction a sous sa responsabilité le comité d'inspection professionnelle, le comité de développement professionnel, le comité du congrès et le comité colloque et symposium.

Deux instances sont responsables de l'inspection professionnelle des membres : le comité d'inspection professionnelle et le service d'inspection professionnelle.

Comité d'Inspection professionnelle

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et il procède notamment, à l'inspection de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements relatifs à cet exercice. Par son action, le CIP vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel dans le but d'assurer la protection du public.

Réunions

Le comité s'est réuni à (17) dix-sept reprises, dont (6) par conférence téléphonique

Activités

PROGRAMME INSPECTION PROFESSIONNELLE

Programme d'inspection 2012-2013

- Analyse et rédaction de 59 rapports d'évaluation de l'aspect organisationnel du service qui correspondent à 15 établissements.

Programme d'inspection 2013-2014

- Visite d'inspection de 17 centres dont 11 en radiodiagnostic, 4 en médecine nucléaire et 2 en radio-oncologie.
- Analyse et rédaction de six rapports d'évaluation de l'aspect organisationnel du service qui correspondent à 5 établissements.

STATISTIQUES				
Depuis le 1 ^{er} avril, 37 établissements ont été inspectés, dont :				
Secteurs d'activités	Nombre total de centres	Nombre de centres visités par nos inspecteurs		Nombres de centres inspectés sur l'aspect organisationnel
Radiodiagnostic	31	11		20
	Total de rapports analysés inspectés	Secteurs visités	Secteurs inspectés	Secteurs inspectés
	108	30	13	65
Médecine nucléaire	4	4		–
Radio-oncologie	2	2		–

STATISTIQUES	
Dossiers ouverts	Nombre
Radiodiagnostic	52
Médecine nucléaire	4
Radio-oncologie	2

STATISTIQUES	
Dossiers fermés avec une attestation d'inspection	Nombre
Radiodiagnostic	22
Médecine nucléaire	4
Radio-oncologie	1

STATISTIQUES	
Activités de formation	
24 mai 2013 – Journée de l'inspection professionnelle organisée par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)	Josée Chevrier, t.i.m.
26 octobre 2013 – Séminaire en scan (CHUM)	Josée Chevrier, t.i.m., Sophie Lecours, t.i.m., Francine Roy, t.i.m.
14 et 15 novembre 2013 – Techniques d'entrevue, niveau 1 : Éléments de base	Sophie Lecours, t.i.m.
16 novembre 2013 – Colloque sur le cerveau	Josée Chevrier, t.i.m., Sophie Lecours, t.i.m.
23 novembre 2013 – Séminaire de formation en radiodiagnostic	Sophie Lecours, t.i.m.

Autres activités

- Révision des rapports et suivi des dossiers découlant du CIP ;
- Envoi de 37 lettres en lien avec le début du programme d'inspection professionnelle général ;
- Réception de 123 questionnaires préalables relatifs au processus d'inspection professionnelle générale ;
- Participation de Francine Roy, t.i.m., à titre de conférencière, aux journées scientifiques de l'Association Française du Personnel Paramédical d'Électroradiologie à Dijon ;
- Participation au Congrès annuel de l'Ordre ;
- Révision complète des normes de pratique en radio-oncologie ;
- Mise à jour régulière des normes de pratique ;
- Analyse du document : Norme de pratique sur la préparation de produits stériles (adaptation USP 797) ;
- Formation d'Élisabel Morin, t.r.o., nouvelle inspectrice en radio-oncologie ;
- Mise à jour des questionnaires préalables à l'inspection professionnelle ;
- Conception du programme d'inspection professionnelle générale 2014-2015 ;
- Conception des programmes de visite en échographie médicale diagnostique 2013-2014, 2014-2015 ;
- Envoi et réception de 24 questionnaires relatifs au programme de visite d'inspection en échographie médicale diagnostique ;
- Formation de Sophie Lecours, t.i.m., nouvelle inspectrice en radiodiagnostic ;
- Sondage effectué auprès de 22 Ordres professionnels en lien avec la refonte du processus d'enquête particulière ;
- Inscription de l'information concernant les attestations émises en échographie dans le dossier professionnel des technologues (RESTEC) ;
- Mise à jour de SIGI mobile : Implantation et essai des outils en lien avec l'automatisation des rapports ;
- Rédaction des articles dans la chronique de l'inspection professionnelle pour la revue de l'Ordre ;
- Élaboration d'un plan d'action afin d'entreprendre les visites d'inspection en échographie médicale diagnostique. Il s'agit entre autres de :
 - » La détermination des étapes du processus d'évaluation ;
 - » La recherche de technologues expérimentés, et ce, pour toutes les attestations de pratique autonome ;
 - » La préparation des différents outils nécessaires à ce nouveau modèle d'inspection afin d'atteindre les objectifs visés.
- Formation des inspecteurs en échographie médicale diagnostique. Il s'agit de :
 - » Michel Rouleau, t.i.m.
 - » Jean Luc Gascon, t.i.m.
 - » Marie Josée Blais, t.i.m.
 - » Sylvie Grenier, t.i.m.
 - » Francine Caron, t.i.m.
 - » Isabelle Ramsay, t.e.p.m.
 - » Manon Lessard, t.i.m.

- Formation d'Esteban Oscar Espinosa-Bentancourt, t.i.m., nouvel inspecteur en médecine nucléaire ;
- Formation d'Angela Di Marzio, t.e.p.m. et de Josée Milanese, t.e.p.m., nouvelles inspectrices en électrophysiologie médicale ;
- Demandes d'informations :
 - » L'inspection professionnelle a répondu à 1152 demandes d'information variées en provenance du public, des membres et de différents organismes. La majorité d'entre elles sont en lien avec les différentes attestations de pratique autonome en échographie.
- D'autres sujets ont été questionnés, il s'agit entre autres de :
 - » Injections de médicaments ;
 - » Activités réservées ;
 - » Ordonnances ;
 - » Multimodalités ;
 - » Programme de contrôle de la qualité.
 - » EPM.
- Analyse de 274 portfolios

Attestation de pratique autonome :

Analyse des demandes d'attestations et émission de 160 attestations, il s'agit des attestations suivantes :

STATISTIQUES		
Examen	Nombre d'attestations	
Échographie abdomino-pelvienne de surface	51	
Échographie obstétrique	35	
Clarté nucale	6	
Échographie mammaire	7	
Échographie musculo-squelettique	0	
Échographie cardiaque (adulte) / t.i.m.	18	31
Échographie cardiaque (adulte) / t.e.p.m.	13	
Échographie vasculaire / t.i.m.	20	30
Échographie vasculaire / t.e.p.m.	10	

Portfolios

Le Service de l'inspection professionnelle a procédé à l'analyse des portfolios 2012 et des correspondances ont été envoyées aux membres sélectionnés aléatoirement (5 % des membres par secteurs d'activités).

ANALYSE PORTFOLIOS 2012	
RD	
Dossiers ouverts	213
Dossiers fermés	212
MN	
Dossiers analysés	27
Dossiers fermés	26
RO	
Dossiers analysés	34
Dossiers fermés	34
Total	
Dossiers analysés	274
Dossiers fermés	272

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE	
Adoption de rapports	Nombre de rapports
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite	31
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire, s'il y a lieu	65
Vérification (fin programme 2012-2013/ programme 2013-2014)	Nombre de membres
Membres visités	429
RD	317
MN	21
RO	91
Membres inspectés	209
Total des membres visités et inspectés	638

Les membres du CIP ont adopté les programmes de visites d'inspection suivants :

- Programme d'inspection professionnelle générale : 2014-2015 ;
- Programme de visites en échographie médicale diagnostique* : 2013-2014 et 2014-2015.

* Programme qui vise la vérification de la compétence de technologues en imagerie médicale exerçant dans le secteur de l'échographie, ceci en lien avec la norme professionnelle en échographie.

Le Comité d'inspection professionnelle (C.I.P.) a adopté, les lignes directrices pour les technologues attestés en échographie médicale diagnostique exerçant de façon autonome. Ces lignes directrices permettent l'encadrement de cette nouvelle pratique.

MISE À JOUR DE NORMES DE PRATIQUE	
Adoption de mise à jour	
Normes de pratique en radio-oncologie	
Normes de pratique en radiographie générale et radioscopie	

GESTION	
Nomination d'inspecteurs	Membres
Radio-oncologie	Élisabel Morin, t.r.o.
Médecine nucléaire	Oscar-Estéban Espinosa-Bentancourt, t.i.m.
Électrophysiologie médicale	Angela Di Marzio, t.e.p.m.
Électrophysiologie médicale	Josée Milanese, t.e.p.m.
Radiodiagnostic : échographie	Michel Rouleau, t.i.m.
Radiodiagnostic : échographie	Jean Luc Gascon, t.i.m.
Radiodiagnostic : échographie	Marie-Josée Blais, t.i.m.
Radiodiagnostic : échographie	Sylvie Grenier, t.i.m.
Radiodiagnostic : échographie	Francine Caron, t.i.m.
Radiodiagnostic : échographie	Manon Lessard, t.i.m.
Électrophysiologie médicale : échographie	Isabelle Ramsay, t.e.p.m.

ENQUÊTES	
	Nombre
Membres ayant fait l'objet d'une enquête	1
Rapports d'enquête dressés	1

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au Conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès	Nb
Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	Ø
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	Ø
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	Ø
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	Ø
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	Ø
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	Ø
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	Ø
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	Ø
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	Ø

Décisions du Conseil d'administration	Nb
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	Ø
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	Ø

Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	3
--	---

I. PRINCIPALES CONCLUSIONS OU CONSTATATIONS DU SERVICE

SERVICE D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- ▷ En ce qui concerne les visites d'inspection professionnelle sur place, le programme a été réalisé à 100 %.
- ▷ En ce qui concerne l'inspection professionnelle sur l'aspect organisationnel du service en radiodiagnostic, 14 centres sont en attente de l'analyse de leurs questionnaires (reportés au début de l'année 2014-2015).
- ▷ La révision du processus d'enquête particulière est en cours. Après analyse du sondage effectué, une rencontre avec les personnes ressources de l'Ordre

des ergothérapeutes du Québec, de l'Ordre des inhalothérapeutes du Québec ainsi que de l'Ordre des infirmières et des infirmiers du Québec a eu lieu.

- ▷ La mise en ligne des questionnaires préalables à l'inspection professionnelle a été réalisée avec succès. Les responsables de départements ont effectué la démarche sans difficulté.
- ▷ Le nouveau module de SIGI : « SIGI mobile » est installé sur les tablettes électroniques (iPad). Une brève formation a été donnée à l'équipe de l'inspection afin de comprendre le fonctionnement de cet outil. SIGI mobile a été utilisé lors de dernières visites d'inspection en radiodiagnostic avec succès.
- ▷ Le programme de visites d'inspection en échographie médicale diagnostique a débuté plus tard que prévu. Seulement 5 technologues ont été évalués au 31 mars 2014.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Principales recommandations émises

L'engagement professionnel

- ▷ Les technologues ne sont pas autorisés à émettre un diagnostic ou un rapport préliminaire au patient ou au médecin traitant. Le législateur a encadré l'exercice des professionnels en réservant une liste d'activités, pour la protection du public. Seul le médecin peut diagnostiquer une maladie et déterminer un traitement médical.
- ▷ Tous les technologues exerçant dans le secteur de l'échographie médicale diagnostique ont l'obligation de respecter la norme professionnelle en échographie. En l'occurrence, seuls les technologues ayant une attestation de pratique autonome en échographie émise par l'Ordre peuvent libérer un patient sans qu'il ait été revu par un médecin spécialiste ou un technologue attesté.
- ▷ Le Comité recommande d'inscrire vos activités de formation au fur et à mesure que vous les réalisez dans le portfolio en ligne. La FormaZone est accessible via la page d'accueil du site Web de l'Ordre.

L'ordonnance

- ▷ Établir un protocole encadrant la transmission des ordonnances de radiographies complémentaires à un autre examen (ex. : Résonnance magnétique, ostéodensitométrie). Celui-ci doit être entériné par les autorités médicales et agit comme ordonnance collective.
- ▷ Exceptionnellement, l'ordonnance verbale peut être indiquée. La personne habilitée à recevoir l'ordonnance (ex. : le technologue, l'infirmière) doit alors signer et remplir le document en inscrivant notamment son nom, sa signature, l'abréviation de son titre, la mention o/v (ordonnance verbale) et le nom du médecin. Cette ordonnance doit ensuite être consignée au dossier d'imagerie médicale du patient.

Identification du patient

- ▷ Le Comité recommande d'utiliser au moins deux paramètres (ex. : les nom et prénom, ainsi que la date de naissance) afin de s'assurer de l'identité du patient, et ce, avant le début de l'examen. (Note en bas de page : Référence : Normes de pratique appliquées en radiodiagnostic, fascicule : Normes de pratique générales, page 15).

Identification du technologue

- ▷ Le Comité recommande de se présenter verbalement aux patients et d'identifier clairement sa profession de « technologue en imagerie médicale ».

L'imagerie numérique

- ▷ Configurer un verrouillage automatique de la session ou demander aux utilisateurs de fermer cette dernière lorsqu'ils quittent la salle. Cette méthode de travail évitera l'accès aux personnes non autorisées.
- ▷ Le Comité recommande d'établir un plan de relève afin d'éviter toute perte d'examens en cas de panne du système d'archivage à court terme. Une copie papier du plan de relève permettra d'assurer la disponibilité de ce dernier advenant une panne électrique.

Méthode de travail

- ▷ Les technologues doivent consulter le dossier antérieur du patient avant d'effectuer un examen.

Contrôle des appareils de visionnement

- ▷ Le contrôle de la résolution du contraste et de la densité des écrans doit être effectué régulièrement à l'aide de la mire TG18-QC. Surveiller l'arrivée du Guide québécois de contrôle de la qualité et de radioprotection en imagerie médicale. Ce document est présentement en élaboration par le CECR.

Méthodes d'hygiène

- ▷ Nettoyer, à l'aide d'un désinfectant et d'un linge à usage unique, toutes les surfaces avec lesquelles la peau du patient a pu être en contact au cours d'un examen (ex. : table d'examen ou de traitement, sonde échographique).
- ▷ Établir des procédures écrites afin de suivre les recommandations du fabricant en ce qui concerne la désinfection de la sonde endocavitaire. Il est important de respecter la méthode et la durée de trempage recommandée pour une désinfection de haut niveau.

La gestion des risques

- ▷ Des explications claires et une surveillance étroite du patient, lors de l'examen ou du traitement, doivent être une préoccupation majeure pour les technologues.

La radioprotection

- ▷ Le Comité rappelle l'importance de réviser régulièrement les protocoles d'examens en collaboration avec les médecins spécialistes, afin de réduire la dose au patient tout en assurant la qualité des images.
- ▷ Les technologues doivent être sensibilisés à la législation des différentes instances en matière de radioprotection. Le Comité vous invite à consulter, entre autres, le Code de sécurité 35, le Code de sécurité 36, le Module de contrôle de la qualité et de radioprotection en tomодensitométrie (CECR) et les avis de radioprotection.

- ▷ Favoriser l'utilisation des protecteurs au bismuth lorsque la situation le permet afin de protéger les yeux, la thyroïde et les seins. Un document sur le bon positionnement de ces protecteurs est disponible à l'adresse suivante : www.chus.qc.ca/fileadmin/doc_chus/Volet_academique_RUIS/CECR/CHUS_CECR_Positionnement_Caches_Bismuth.pdf

Brigitte Boisselle, t.r.o.
Présidente du CIP

Francine Roy, t.i.m., Coordonnatrice de l'inspection professionnelle

Développement Professionnel Permanent (DPP)

Le programme de développement professionnel de l'Ordre est sous la responsabilité immédiate de la direction de l'amélioration de l'exercice. Voici le résumé des activités coordonnées au cours de l'année.

Activités

- ▷ Plusieurs nouveaux cours en ligne ont été proposés et « mis en ligne » : 24 au total (durée variant entre 1 h et 10 h)
- ▷ Le service de la DAE a traité 169 demandes de dispense écrites, dont :
 - 35 : congés de maladie
 - 121 : congés de maternité
 - 1 : congé sans solde – sabbatique
 - 6 : autres – Études – différés
 - 6 : demandes de reconnaissance d'activité
- ▷ Près de **2340 demandes verbales** et **6576 courriels** ont été traités concernant divers sujets.

ANALYSE DU CONTENU DES PORTFOLIOS 2012

(processus ayant lieu en septembre)

- ▷ Le 4 octobre 2013 : envoi de 273 correspondances, par courrier postal régulier, avec un délai de réponse au 18 octobre 2013, pour les membres suivants dont :
 - 212 en radiodiagnostic ;
 - 27 en médecine nucléaire ;
 - 34 en radio-oncologie.
- ▷ Le 22 novembre 2013 : envoi de 32 correspondances, par courrier postal recommandé, aux technologues ne s'étant pas conformés suite au 1^{er} envoi, avec un délai de réponse au 20 décembre 2013, dont :
 - 24 en radiodiagnostic ;
 - 6 en médecine nucléaire ;
 - 2 en radio-oncologie.
- ▷ Il y a eu **5 suspensions de permis** pour les membres n'ayant pas fourni leurs pièces justificatives. Parmi ces membres, **3 se sont conformés** et la suspension de leur permis d'exercice a été levée.

ANALYSE DU NOMBRE D'HEURES RÉALISÉES POUR LA PÉRIODE 2011 – 2013

(processus ayant lieu en janvier)

- ▷ Le 23 janvier 2014 : envoi de 403 correspondances (1^{er} Avis) par courrier postal régulier, avec un délai de réponse au 10 mars 2014, aux membres non-conformes pour la période 2011 – 2013, dont :
 - 277 en radiodiagnostic ;
 - 44 en médecine nucléaire ;
 - 48 en radio-oncologie ;
 - 34 en électrophysiologie médicale (t.e.p.m.).
- ▷ Le 14 mars 2014 : envoi de 103 correspondances (2^e Avis) par courrier postal recommandé, avec un délai de réponse au 31 mars 2014, aux technologues non-conformes suivants :
 - 73 en radiodiagnostic ;
 - 9 en médecine nucléaire ;
 - 12 en radio-oncologie ;
 - 9 en électrophysiologie médicale (t.e.p.m.).
- ▷ En date du 31 mars 2014, certains dossiers sont restés non-conformes et des **suspensions de permis** seront émises pour les membres n'ayant pas complété les heures de formation exigées pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

STATISTIQUES : Attestations		
Échographie : pratique autonome		
Lettres envoyées	258	
Total des dossiers analysés	420	
Attestations	Renouvelées	Non renouvelées
Échographie admino-pelvienne de surface	105	10
Échographie obstétrique	90	10
Clarté nucale	34	3
Échographie mammaire	13	4
Échographie cardiaque (adulte)	62	4
Échographie musculo-squelettique	1	1
Échographie vasculaire	70	13
<i>* Certains technologues ont plusieurs attestations qui nécessitent chacune une analyse.</i>		

STATISTIQUES : Attestations		
LBDC : pratique autonome		
Lettres envoyées	37	
Total des dossiers analysés	37	
Attestations	Renouvelées	Non renouvelées
LBDC	32	5

STATISTIQUES : Attestations			
EPM : attestations de formation			
Total des dossiers analysés	148		
Total des attestations émises	119		
Attestations de formation EPM	Demandes traitées	Dispenses partielles	Attestations émises
Vérification d'un cardiostimulateur ou d'un cardiostimulateur-débrillateur	50	14	36
Programmation d'un cardiostimulateur ou d'un cardiostimulateur-débrillateur	46	14	32
Échographie cardiaque ou vasculaire	26	0	26
Doppler carotidien ou transcrânien	11	0	11
Introduction d'un ballonnet œsophagien	5	0	5
Ajustement des masques pour le BiPAP ou le CPAP	10	1	9
TOTAL	148	29	119

STATISTIQUES : Attestations		1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	
ACTIVITÉS DE FORMATIONS	Heures	Nbre de sessions	Nbre de participants
EN SALLE			
Gestion du système PACS	15 h	0	0
Stage de pratique autonome – LBDC (20 examens)	35 h	8	12
Atelier pratique de positionnement mammographie – Technique et difficultés	7 h	7	88
Atelier pratique en mammographie – Contrôle de qualité numérique	7 h	10	107
Perfectionnement en mammographie	14 h	6	19
Perfectionnement en échographie	42 h	1	5
Atelier Technique d'injection, signes vitaux et asepsie	7 h	1	4
Stage pratique en échographie	105 h/140 h	0	12
Formation pratique EPM (attestations 6 activités réservées)	varie	N/A	7
CORRESPONDANCES			
Principes physiques et appareillage de base en ultrasonographie	20 h	0	82
Échographie obstétricale	30 h	0	42
Échographie abdominale et pelvienne	45 h	0	69
Ostéodensitométrie	45 h	0	19
COLLOQUE			
Le Cerveau – 16 novembre 2013		0	317
CONGRÈS			
Nombre d'inscriptions globales au congrès			669
*Séminaire en gestion dans le cadre du congrès			52
*Séminaire en éducation dans le cadre du congrès			27
*Séminaire PACS dans le cadre du congrès			51
*séminaire mammographie dans le cadre du congrès			55
TOTAL – ÉVÉNEMENTS			1452
* Inklus dans le nombre d'inscriptions total du congrès			

STATISTIQUES – Attestations	
Mammographie : attestations en mammographie numérique	
Total des attestations émises à ce jour en mammographie	107



STATISTIQUES – Attestations		1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014	
ACTIVITÉS DE FORMATIONS	Heures	Nbre de sessions	Nbre de participants
EN LIGNE			
Conférences/formations du CHUM : antérieurs à 2013 (36 variétés)	varie		968
Conférences en ligne : congrès 2013 (19 variétés)	varie		588
Techniques d'injection, signes vitaux et aseptie	15 h		59
La technique de positionnement en mammographie (MSSS)	15 h		254
Radioprotection en mammographie	6 h		66
Contrôle de qualité en mammographie numérique	15 h		67
L'utilisation sécuritaire des substances de contraste iodées par les t.i.m. et les t.r.o.	2 h		19
IRM – Essentielle	45 h		36
IRM – Avancée	50 h		4
IRM – Module Tête	60 h		7
IRM – Module Cou	50 h		3
LBDC	15 h		12
Échographie cardiaque modules 1 et 2	40 h		23
Échographie cardiaque modules 3, 4 et 5	45 h		22
Échographie cardiaque modules 6, 7, 8 et 9	45 h		13
Échographie cardiaque modules 10, 11 et 12	45 h		12
TDM-CQ et radioprotection (conférences multiples)	10 h		5
TDM : aspects technologiques, techniques et optimisation	10 h		38
L'imagerie numérique en radiodiagnostic CR/DR	10 h		38
Positionnement et utilisation des caches au bismuth en TDM	30 min		296
Quiz LBDC – 2013	5 h		52
Quiz en ligne : ÉchoX – sept 2010	1 h		152
Quiz en ligne : ÉchoX – mars 2011	30 min		155
Quiz en ligne : ÉchoX – septembre 2013	30 min		613
DVD des conférences captées lors des congrès	varie		22
TOTAL COURS EN LIGNE			3524
GRAND TOTAL			4976

STATISTIQUES – Attestations		1 ^{er} avril 2013 au 31 mars 2014
À titre informatif: Statistiques sur la vente de passeports et forfaits		
À noter que ces nombres sont déjà comptabilisés dans le tableau ci-dessus.		
Passeport-formations 2013	10 h	45
Passeport-formations 2012	10 h	12
Passeport-formations 6	6 h	12
Passeport-formations 4	4 h	10
Forfait IRM 1 – Module tête et cou	110 h	0
Forfait IRM 2 – Essentielle + Module tête et cou	155 h	2
Forfait IRM 3 – Avancé + Module tête et cou	160 h	0

Julie Morin, t.i.m.

Directrice de l'amélioration de l'exercice

Comité de Développement Professionnel

Le comité de développement professionnel (CDP) a pour mandat de :

- Déterminer la structure, le thème et le programme (conférences et activités) du congrès, des colloques et des symposiums ou toute autre activité de développement professionnel ;
- Rechercher des nouvelles activités de formation ;
- Amélioration de l'exercice
- Recommander au conseil d'administration les activités admissibles dans le cadre du DPP ;
- Évaluer les cas de dispense de formation en cas d'exception ;
- Faire des recommandations au conseil d'administration concernant les modifications à apporter au règlement sur la formation continue obligatoire ;
- Analyser les demandes de reconnaissance de nouveaux types d'activités de formation.

Réunions

Le comité s'est réuni à (2) reprises

Activités :

5 juin 2013

- ▷ Explication de la nouvelle structure du comité
- ▷ Suivi du comité colloque :
 - Dépliant colloque
 - Ajout de visioconférences
 - Rappel dans l'ÉCHOX de septembre
- ▷ Suivi du comité congrès :
 - Retour et bilan des leçons apprises du congrès 2013
 - Identification du thème 2014 : *L'approche collaborative à travers notre profession*
 - Orientation de la programmation du congrès
 - Article ÉCHOX : historique du comité
 - Recommandations au CE
- ▷ Le comité de développement professionnel recommande au Conseil d'administration d'ajouter un prix pour la meilleure conférence pour chacun des

programmes organisés lors du congrès. Par exemple, s'il y a une programmation en échographie, en IRM, etc., un prix devrait être remis pour la meilleure conférence dans chacun de ces secteurs et non pas seulement en radiodiagnostic, médecine nucléaire et radio-oncologie.

- ▷ Le comité de développement professionnel recommande au Conseil d'administration que l'Ordre se penche sur l'obligation de suivre une formation spécifique pour les technologues souhaitant pratiquer dans certains secteurs d'activités tels que l'échographie et la résonance magnétique, avant l'obtention d'un poste.

19 novembre 2013

- ▷ Suivi du comité colloque
 - Retour et bilan du colloque
 - Orientation Colloque 2014
 - Identification du thème : *Sainement notre profession*
 - Planification de la date : Samedi à la fin de la semaine des technologues
- ▷ Suivi du comité congrès
 - Adoption de la programmation telle que présentée
 - Article ÉCHOX de janvier sur le thème du congrès et du colloque
 - Acceptation de la demande de reconnaissance d'activité analyse de situation de travail

I. QUELS SONT LES PROJETS/OBJECTIFS DU COMITÉ POUR L'ANNÉE À VENIR ?

- Continuer d'identifier les thèmes des congrès et colloques et toutes autres activités de formation
- Soutenir les comités congrès et colloque
- Rechercher des nouvelles activités de formation dans nos disciplines
- Recommander au conseil d'administration les activités admissibles dans le cadre du DPP
- Évaluer les cas de dispense de formation en cas d'exceptions
- Faire des recommandations au conseil d'administration concernant les modifications à apporter au règlement sur la formation continue obligatoire

Micheline Jetté, t.i.m., Responsable

Congrès

Le mandat du comité du congrès est de :

- Réaliser le congrès de l'Ordre, selon les orientations et décisions du comité de développement professionnel.
- Identifier des conférenciers potentiels.
- Vérifier les résumés de conférences (*abstract*).
- Identifier les activités du congrès.
- Soumettre le programme du congrès au comité de développement professionnel.
- Assurer des tâches logistiques et organisationnelles lors du congrès.
- La responsable du comité participe également aux réunions du comité de développement professionnel.

Réunions

▷ Congrès 2013

- Une réunion post-mortem a eu lieu le 1^{er} juin au Hilton du Lac Leamy après la fin de la conférence de clôture.
- Le comité a finalisé la réalisation du congrès 2013.
- Le congrès annuel 2013 de l'Ordre s'est déroulé à Gatineau du 30 mai au 1^{er} juin.

▷ Congrès 2014

- Un total de 4 rencontres a eu lieu.
 - » 26 juin 2013
 - » 16 septembre 2013
 - » 21 octobre 2013
 - » 9 décembre 2013

Activités

- Après avoir reçu les commentaires recueillis auprès des participants de la dernière édition, nous avons retenu la même formule pour la programmation du congrès.
- Le comité a donc travaillé tout l'automne et l'hiver pour élaborer un programme diversifié pour le congrès de la fin mai à Montréal. Tous les secteurs sont représentés et encore une fois cette année, une programmation sera offerte pour deux spécialités de l'imagerie médicale.

Marie-Pier Chagnon t.r.o., Responsable

Colloque

Le mandat du comité colloque et symposium est de :

- Réaliser les colloques et symposiums de l'Ordre selon les orientations et décisions du comité de développement professionnel.
- Identifier des conférenciers potentiels.
- Vérifier les résumés de conférences.
- Soumettre le programme du colloque au comité de développement professionnel.
- La responsable du comité participe également aux réunions du comité de développement professionnel.

Réunions

Le comité s'est réuni à (5) cinq reprises.

Activités

1) Rencontre du 31 octobre 2013:

- Dernière rencontre avant le colloque 2013
- Révision du déroulement de la journée

2) Réalisation du colloque 2013: *Le Cerveau*

- Belle réalisation, web diffusion fort appréciée

3) Rencontre du 16 novembre 2013:

- Post Mortem du colloque 2013: *Le Cerveau*
- Mise au point sur points forts et faibles à améliorer
- Certains sujets redondants, être plus alerte à ceci l'an prochain

4) 3 décembre 2013:

- Prise de connaissance du résultat du sondage, certains points difficiles à être amélioré
- Tâches distribuées pour la recherche de conférenciers

5) Rencontre du 11 mars 2014:

- Nouvelle membre: Julie St-Hilaire, t.e.p.m.
- Suivi des tâches à faire
- Lecture des mini-CV

Isabelle Geneau, t.i.m.
Responsable

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

La direction des affaires professionnelles soutient le directeur général et secrétaire dans ses responsabilités dévolues par le Code des professions, notamment avec le tableau des membres et conseille les différentes instances de l'Ordre sur des problématiques juridiques.

Nouveaux permis délivrés selon la catégorie	
Catégories de permis	Nb
Permis régulier	366
Permis temporaire	6
Permis spécial	1
Permis temporaire restrictif	5

Demandes de délivrance	Nombre de demandes			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
de permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	6	6	0	0
de permis temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	0	0	0	0
de permis restrictifs temporaires fondées sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1° de l'article 42.1 du Code des professions	5	5	0	0
de permis restrictifs temporaires fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2° de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
de permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	1	1	0	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités – NOTE				
Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme	Nombre de demandes			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
au Québec	366	366	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
aux États-Unis	0	0	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement ayant délivré le diplôme reconnu équivalent	Nombre de demandes			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada				
au Québec	0	0	0	0
en Ontario	5	5	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	5	5	0	0
Union européenne				
En France	0	0	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs				
aux États-Unis	1	1	0	0
dans le reste du monde	13	13	0	0
Total hors Canada	14	14	0	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

Lieu de l'établissement d'enseignement où a été acquise la formation reconnue équivalente	Nombre de demandes			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada				
au Québec	0	0	0	0
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
Union européenne				
En France	0	0	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste du monde	31	29	2	0
Total hors Canada	31	29	2	0

Candidats	Nb
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	252
ayant commencé le processus	23

Autorisations spéciales	Nb
accordées	0
renouvelées	0

Tableau des membres au 31 mars 2014	Nb
Total de membres inscrits au 31 mars	6071
Membres détenant un permis régulier	6010
Membres détenant un permis temporaire	19
Membres détenant un permis restrictif	22
Membres détenant un permis restrictif temporaire	9
Membres détenant un permis spécial	11

Premières inscriptions (total des tableaux de la deuxième page de ce document)	371
Membres dont le permis régulier a été révoqué	0
Membres dont le permis temporaire a été révoqué	0
Membres dont le permis régulier a été suspendu (DPP non conforme 2013)	1
Membres dont le permis temporaire a été suspendu	0
Membres avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles (t.e.p.m. limitation entre autres + quelques particuliers en écho)	41
Membres exerçant en société par actions	3
Membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités				
Lieu où a été obtenue l'autorisation légale d'exercer la profession	Nombre de demandes			
	reçues	acceptées	refusées	reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Canada (règlement pris en vertu de 94 q)				
en Ontario	0	0	0	0
dans les provinces de l'Atlantique	0	0	0	0
dans les provinces de l'Ouest et les Territoires	0	0	0	0
Total hors du Québec, mais au Canada	0	0	0	0
Union européenne				
En France (règlement pris en vertu de 93 c2)	13	13	0	0
dans le reste de l'Union européenne	0	0	0	0
Ailleurs				
aux États-Unis	0	0	0	0
dans le reste du monde	0	0	0	0
Total hors Canada	0	0	0	0

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe	Nb
Hommes	1031
Femmes	5040

Membres radiés du Tableau	Nb
Maladie	0
Réception de la demande en retard	24
Invalidité	0
Maternité	79
Manque de travail	4
Réorientation de carrière	1
Retour aux études	3
Retraite	112
Sabbatique	3
Travail à l'extérieur du Québec	10
Pas de renouvellement du permis temporaire	0
Aucune raison précisée	186
Total	422

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon la région administrative		Nb
01	Bas-Saint-Laurent	204
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	214
03	Capitale-Nationale	784
04	Mauricie	242
05	Estrie	304
06	Montréal	2262
07	Outaouais	199
08	Abitibi-Témiscamingue	84
09	Côte-Nord	76
10	Nord-du-Québec	32
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	66
12	Chaudière-Appalaches	199
13	Laval	210
14	Lanaudière	158
15	Laurentides	233
16	Montréal	667
17	Centre-du-Québec	103
99	Hors du Québec	34

Frais exigibles d'un candidat à l'exercice de la profession	Nb
Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré hors du Québec	300 \$
Reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec	300 \$
Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités satisfaites hors du Québec	0
Délivrance d'un permis temporaire	375 \$
Délivrance d'un permis restrictif temporaire	375 \$
Délivrance d'un permis spécial	375 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme	375 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	375 \$
Délivrance d'un permis fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec	375 \$

Exercice illégal, conciliation et assurances

EXERCICE ILLÉGAL

Technologue en imagerie médicale – secteur échographie

Deux enquêtes portant sur l'exercice illégal de la profession de technologue en imagerie médicale dans le secteur de l'échographie ont été effectuées. Dans l'un des cas, le dossier a été fermé immédiatement après enquête, car il n'y avait pas d'exercice illégal. Certaines sections du site Web de la clinique visée par l'enquête ont toutefois été modifiées. Dans l'autre dossier, un constat d'infraction a été déposé. Une date d'audition n'a pas encore été fixée.

Technologue en imagerie médicale – secteur ostéodensitométrie

Une enquête portant sur l'exercice illégal de la profession de technologue en imagerie médicale dans le secteur de l'ostéodensitométrie a été effectuée. Le dossier a été fermé immédiatement après enquête, car il n'y avait pas d'exercice illégal.

Technologue en électrophysiologie médicale

Cinq enquêtes portant sur l'exercice illégal de la profession de technologue en électrophysiologie médicale ont été effectuées. Dans trois dossiers, des mises en garde ont été transmises afin que des personnes légalisent leur situation d'exercice auprès de l'Ordre, démarches que les personnes ont effectuées. Dans les deux autres dossiers, des mises en garde ont été transmises sur les limites des activités pouvant être effectuées des personnes qui ne sont pas technologue en électrophysiologie médicale.

Enquêtes complétées	Nb
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	8
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées	Nb
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus	Nombre	
	Acquittant l'intimé	Déclarant l'intimé coupable
Portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

STATISTIQUES	
Montant total des amendes imposées	0

CONCILIATION ET ARBITRAGE

- Aucune demande de conciliation ou d'arbitrage de comptes n'a été soumise.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Cotisation

- Les membres de l'Ordre ont fixé la cotisation annuelle à 375 \$ pour l'année 2014-2015.
- Les membres devaient effectuer le paiement au plus tard le 31 mars 2014.

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie			
Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Assurance collective	6071	1 000 000 \$	2 000 000 \$

- L'ensemble des 6071 membres a adhéré à l'assurance responsabilité professionnelle collective offerte par l'Ordre. Le montant prévu de la garantie par sinistre est de 1 000 000 \$ et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres. Une garantie supplémentaire de 1 000 000 \$ par sinistre et de 2 000 000 \$ pour l'ensemble des sinistres est offerte aux membres exerçant en société en nom collectif à responsabilité limitée ou par actions.

M^e Emmanuelle Duquette, Directrice des affaires professionnelles et juridiques

DISCIPLINE

Syndic

Le syndic est un membre d'expérience chargé d'enquêter sur la pratique des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale pour déterminer si ceux-ci ont contrevenu à leurs devoirs et obligations professionnels et, le cas échéant, à déposer une plainte devant le conseil de discipline (CD) de l'Ordre. Le syndic peut uniquement effectuer une enquête sur un membre s'il a reçu une demande d'enquête ou a des motifs de croire qu'un membre est en contravention de ses devoirs et obligations professionnels.

Réunions et activités

Faisant suite au rapport annuel 2012-2013, huit (8) dossiers étaient en cours d'enquête au 31 mars 2014. Nous avons été saisis de quinze (15) nouvelles demandes d'enquête à la suite de dénonciations formulées à l'encontre de technologues ou autres personnes, pour infraction aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie, ou des règlements adoptés par le Conseil d'administration de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec. Ces enquêtes impliquaient quinze (15) technologues.

En ce qui concerne l'origine des signalements ou allégations des nouveaux dossiers portés à la connaissance du syndic, sept (7) provenaient principalement de patients, un (1) des employeurs, trois (3) du comité exécutif (CE) de l'Ordre, deux (2) de membres technologues, un (1) du public non-patient et un (1) d'un médecin.

Après enquête, un (1) dossier a fait l'objet de plainte devant le conseil de discipline.

Depuis avril 2013, nous avons procédé à la fermeture de treize (13) dossiers dont trois (3) ont été transférés à la surveillance de l'exercice illégal de la profession.

À ce jour, onze (11) dossiers sont toujours ouverts, de ceux-ci, un (1) est en attente d'audition devant le Conseil de discipline et un (1) est en cours d'audition devant le CD.

SIGNALEMENTS OU ALLÉGATIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE (NOUVEAUX DOSSIERS)

Allégation à un manquement au Code de déontologie : quinze (15).

Pour l'exercice 2013-2014, une nouvelle procédure a aussi été mise de l'avant pour les dossiers d'exercice illégal et d'encouragement à l'exercice illégal de la profession. Il a été convenu que le Syndic n'ouvrirait plus de dossier disciplinaire pour ces enquêtes.

À cette fin, le CE a adopté une mesure faisant en sorte que dorénavant, le Syndic agirait à titre d'enquêteur dans ce type de dossier pour ensuite transmettre les résultats de son enquête à la Direction des affaires juridiques.

Le Syndic a donc reçu à cet effet dix (10) demandes d'enquête. Les résultats de sept (7) d'entre elles ont été transférés aux affaires juridiques et trois (3) sont toujours en cours.

Le Bureau du syndic a également répondu à plusieurs demandes relatives :

- aux lois et aux règlements qui régissent les aspects disciplinaires et l'exercice de la profession ;
- aux conflits interpersonnels ;
- aux relations de travail et à la gestion administrative ;

pour lesquelles cependant aucun dossier n'a été ouvert. Au total, vingt (20) demandes et réponses ont été traitées.

STATISTIQUES	
Syndic(s) adjoints	07
Syndic(s) correspondant(s)	00

STATISTIQUES	
Dossiers ouverts au 31 mars 2012	08
Dossiers ouverts durant la période pour une enquête	15
Total de membres visés par ces dossiers	21
Demandes d'information sans ouverture de dossier	20
Dossiers ouverts durant la période pour une demande d'information	00
Total de membres visés par ces dossiers	20
Dossiers réglés par la conciliation du syndic	00
Dossiers demeurant ouverts pour une enquête à la fin de la période	10
Dossiers demeurant ouverts pour une demande d'information à la fin de la période	00

STATISTIQUES	
Décision de porter plainte	01
Décision de ne pas porter plainte	06
Dossier en cours d'enquête au 31 mars 2014	08

Origine des plaintes	Nb
Comité exécutif de l'OTIMROEPMQ	03
Patients	07
Médecins	01
Employeurs	01
Public (non-patient)	01
Membres technologues	02

Yves Morel, t.i.m. Syndic

Révision des plaintes

Ce comité donne, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline. Le comité ne s'est pas réuni cette année, car aucune demande de révision n'a été soumise.

Mariane Gosselin, t.i.m.
Responsable du comité de révision des plaintes

Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec ou des règlements adoptés conformément à ces lois.

Outrepasser ses aptitudes professionnelles

Un membre exerçant la profession de technologue en imagerie médicale dans le district de Québec a été trouvé coupable d'avoir commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en outrepassant les limites de ses aptitudes et de ses connaissances en émettant des diagnostics médicaux.

Une audience portant sur la culpabilité et les sanctions a eu lieu le 6 décembre 2012.

La décision sur culpabilité et sanction a été rendue le 11 avril 2013. Les sanctions suivantes ont été imposées : une radiation temporaire de deux (2) semaines, ainsi que le paiement d'une amende de 1000 \$, des frais et des débours.

L'avis de radiation a été publié dans le Journal de Québec pendant l'été 2013.

Absence de disponibilité et de diligence

Un membre exerçant la profession de technologue en imagerie médicale dans le district de Montréal a été trouvé coupable d'avoir commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en ne faisant pas preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable en ne répondant pas à une demande d'examen urgente dans un délai raisonnable.

Une audience portant sur la culpabilité et les sanctions a eu lieu le 21 mai 2013.

La décision sur culpabilité et sanction a été rendue le 1^{er} novembre 2013. Les sanctions suivantes ont été imposées : une radiation temporaire de deux (2) semaines, ainsi que le paiement d'une amende de 2000 \$, des frais et des débours.

L'avis de radiation a été publié dans le Journal de Montréal en décembre 2013.

Consultation de dossiers patients sans autorisation

Un membre exerçant la profession de technologue en imagerie médicale dans le district de Hull a été trouvé coupable d'avoir consulté, sans autorisation formelle, le dossier de deux usagers alors qu'elle n'agissait pas dans le cadre de ses fonctions.

Une audience portant sur la culpabilité et les sanctions a eu lieu le 3 juin 2013.

La décision sur culpabilité et sanction a été rendue le 17 décembre 2013. Les sanctions suivantes ont été imposées : une réprimande ainsi que le paiement des frais et des débours.

Outrepasser ses aptitudes et gestes déplacés

Un membre exerçant la profession de technologue en imagerie médicale dans le district de Montréal a été trouvé coupable d'avoir commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en :

- en montrant à une patiente des images relatives à

son examen;

- en émettant un diagnostic médical;
- en prodiguant un massage à la nuque à une patiente.

Une audience portant sur la culpabilité et les sanctions a eu lieu le 22 novembre 2013.

La décision sur culpabilité et sanction a été rendue le 21 février 2014. Les sanctions suivantes ont été imposées : une réprimande ainsi que le paiement d'amendes totalisant 5000 \$, des frais et des débours.

Comportement négligent et/ou malicieux

Le syndic a déposé une plainte contre un technologue en imagerie médicale exerçant dans le district de Montréal pour avoir commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en ayant un comportement négligent et/ou malicieux envers un patient, notamment en provoquant la chute du membre inférieur d'un patient en retirant le matériel de soutien sans soutenir sa jambe, alors que ce dernier souffrait déjà d'une fracture pathologique de ce membre inférieur, causant ainsi une blessure corporelle au patient.

La première journée d'audience sur culpabilité a eu lieu le 27 janvier 2013. Une deuxième journée d'audience est prévue le 9 mai prochain.

STATISTIQUES	
Nombre d'audiences du Conseil	4

Plaintes dont l'audience est complétée par le Conseil	Nombre	
	Portée par le syndic ou le syndic-adjoint	Portée par toute autre personne
Outrepasser ses aptitudes professionnelles	2	0
Absence de disponibilité et de diligence	1	0
Consultation de dossiers patients sans autorisation	1	0
Gestes déplacés	1	0

Fausses déclarations

Le syndic a déposé une plainte contre un technologue en imagerie médicale exerçant dans le district de Montréal pour avoir commis des actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession en faisant des fausses déclarations au syndic sur le déroulement d'une rencontre avec une patiente.

Aucune date d'audition n'est encore fixée. Ce dossier demeure confidentiel pour l'instant.

Décisions du Conseil	Nb
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	4
Imposant une sanction	0

Sanctions imposées par le Conseil	Nb
Radiation temporaire de deux semaines, amendes et débours	2
Réprimande et débours	2

Recommandations du conseil au Conseil d'administration et décisions du Conseil d'administration relatives à ces recommandations		
Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du conseil au Conseil d'administration	Décisions du Conseil d'administration relatives aux recommandations du conseil
Aucune	0	0

STATISTIQUES	
Nombre de décisions du comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	1

Tribunal des professions	Nb
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

M^e Emmanuelle Duquette
Secrétaire du Conseil de discipline

FINANCES

Comité de vérification

Le comité a pour mandat de :

- vérifier de façon périodique, la conformité de l'application et de la pertinence des politiques et procédures de l'Ordre ;
- évaluer l'évolution de la situation financière de l'Ordre ; d'examiner toute autre question d'ordre financier à la demande du conseil d'administration ou du comité exécutif ou de sa propre initiative
- s'assurer de l'application des décisions du comité exécutif et du conseil d'administration

Réunions

Le comité a tenu quatre (4) réunions.

Activités

Le comité a :

- Décision de ne pas faire de présentation à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) de mai 2013.
- Présentation du fonctionnement des rapports mensuels aux nouveaux membres du comité de vérification.

- Modification du rapport mensuel afin de l'adapter à la vérification faite.
- Analyse des deux choix de solutions de Portefeuille présentés par la Banque Nationale.
- Proposition de nouveaux sujets à discuter et à revoir pour l'année 2013-2014 étant donné l'arrivée de deux nouveaux membres au sein du comité de vérification.
- Suivis des rapports mensuels d'avril 2013 à février 2014.
- Présentation de la planification de la mission d'audit fait par l'auditeur indépendant au directeur général et aux membres du comité de vérification.

Comme le comité de vérification est composé de deux nouveaux membres cette année, il souhaite se pencher sur de nouveaux sujets à discuter et revoir pour les prochaines réunions. De plus, l'information a été donnée au conseil d'administration que les administrateurs peuvent en tout temps faire des demandes de vérification au comité. Nous espérons en recevoir et travailler sur les demandes émises.

Mélanie Ratelle, t.r.o.
Trésorière

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de

Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de **Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec**, qui comprennent le bilan au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

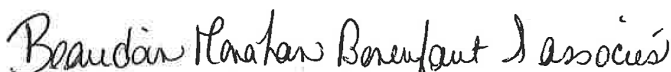
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec** au 31 mars 2014, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.


Beaudoin Monahan Bonenfant & associés inc.
Léo Bonenfant, CPA auditeur, CA

Mascouche, le 14 mai 2014

625, montée Masson, Mascouche (Québec) J7K 3G1
Téléphone: 450 966-0505 • Télécopieur: 450 966-1166

3215, boul. de la Pinière, bureau 201, Terrebonne (Québec) J6X 4P7
Téléphone: 514 381-2845 • Télécopieur: 514 381-4805

www.bmb-cpa.ca

TABLEAU I : ÉTAT DES RÉSULTATS – EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014					2013
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fonds de stabilisation	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations des membres	2 270 554	–	–	–	–	2 270 554
Inscriptions et admissions à la pratique	90 579	–	–	–	–	90 579
Examens et révisions	326 598	–	–	–	–	326 598
Formation continue	209 570	–	–	–	–	209 570
Congrès, colloques et symposiums	324 878	–	–	–	–	324 878
Publicité et revues	11 930	–	–	–	–	11 930
Placements	40 115	–	–	–	841	40 956
Autres revenus	138 141	–	–	2 500	22 831	163 472
Total	3 412 365	–	–	2 500	23 672	3 438 537
CHARGES						
Administration générale		–	–	–	–	
Administration générale	831 929	–	–	–	–	831 929
Communications	209 348	–	–	–	–	209 348
Amélioration de l'exercice						
Inspection professionnelle	451 041	–	–	–	–	451 041
Développement professionnel	506 386	–	–	–	–	506 386
Congrès, colloques et symposiums	421 548	–	–	–	–	421 548
Admission à la profession	384 519	–	–	–	–	384 519
Affaires professionnelles et juridiques	229 772	–	–	–	–	229 772
Discipline et exercice illégal						
Syndic, discipline et enquête	89 263	–	–	–	–	89 263
Recouvrement FSS	(111 477)	–	–	–	–	(111 477)
Autres charges	–	–	–	2 137	–	2 137
Total	3 012 329	–	–	2 137	–	3 014 466
Excédent des produits sur les charges	400 036	–	–	363	23 672	422 877

Notes complémentaires

I. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre, constitué le 28 avril 1941, est régi par la Loi constitutive de l'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec (anciennement l'Ordre des technologues en imagerie médicale et en radio-oncologie du Québec). La fonction principale de l'Ordre des technologues en imagerie

médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions du Québec et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre des technologues en imagerie médicale, en radio-oncologie et en électrophysiologie médicale du Québec doit notamment assurer la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises, le maintien du Tableau de l'Ordre et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

TABLEAU II : ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS – EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014								2013
	Fonds d'administration générale			Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fond de stabilisation	Total	Total
	Investi en immobilisations	Non affecté	Affectés						
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	180 970	880 132	20 897	29 412	7 003	15 000	70 741	1 204 155	781 278
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(71 267)	471 303	–	–	–	363	23 672	424 071	422 877
Acquisition d'immobilisations	59 304	(59 304)	–	–	–	–	–	–	–
Affectations internes	–	(6 071)	6 071	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin	169 007	1 286 060	26 968	29 412	7 003	15 363	94 413	1 628 226	1 204 155

TABLEAU III : BILAN AU 31 MARS 2014

ACTIF	2014						2013
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fonds de stabilisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF À COURT TERME							
Encaisse	3 622 750	–	–	–	–	3 622 750	2 989 449
Débiteurs	1 129 60	–	–	–	–	1 129 60	127 310
Frais payés d'avance	147 472	–	–	–	–	147 472	105 671
Placements réalisables au cours du prochain exercice	713 783	–	–	–	–	713 783	618 234
Avances au fonds d'administration générale	–	29 412	7 003	15 363	–	51 778	48 915
Total de l'actif à court terme	4 596 965	29 412	7 003	15 363	–	4 648 743	3 889 579
ACTIF À LONG TERME							
Placements	180 636	–	–	–	94 413	275 049	448 622
Immobilisations corporelles	107 734	–	–	–	–	107 734	92 301
Actifs incorporels	61 273	–	–	–	–	61 273	88 669
Total de l'actif à long terme	349 643	–	–	–	94 413	444 056	629 592
Total de l'actif	4 946 608	29 412	7 003	15 363	94 413	5 092 799	4 519 171

II. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les mon-

tants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les montants établis et les informations divulguées sur la base de ces estimations et hypothèses pourraient être différents des résultats réels.

Comptabilisation des apports

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception

TABLEAU IV : BILAN AU 31 MARS 2014							
PASSIF	2014					2013	
	Fonds d'administration générale	Fonds de projets spéciaux	Fonds LBDC	Fonds de soutien à la formation et à la recherche	Fonds de stabilisation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIF À COURT TERME							
Créditeurs	973 961	–	–	–	–	973 961	859 809
Produits reportés	2 375 533	–	–	–	–	2 375 533	2 311 906
Apports reportés (note 7)	63 301	–	–	–	–	63 301	94 386
Dus au fonds de projets spéciaux	29 412	–	–	–	–	29 412	29 412
Dus au fonds LBDC	7 003	–	–	–	–	7 003	7 003
Dus au fonds de soutien à la formation et à la recherche	15 363	–	–	–	–	15 363	12 500
Total du passif	3 464 573	–	–	–	–	3 464 573	3 315 016
SOLDES DE FONDS							
Investi en immobilisations	169 007	–	–	–	–	169 007	180 970
Non affecté	1 286 060	–	–	–	–	1 286 060	880 132
Affecté	26 968	–	–	–	–	26 968	20 897
Fonds de projets spéciaux	–	29 412	–	–	–	29 412	29 412
Fonds LBDC	–	–	7 003	–	–	7 003	7 003
Fonds de soutien à la formation et à la recherche	–	–	–	15 363	–	15 363	15 000
Fonds de stabilisation	–	–	–	–	94 413	94 413	70 741
Total des soldes de fonds	1 482 035	29 412	7 003	15 363	94 413	1 628 226	1 204 155
Total du passif et des soldes de fonds	4 946 608	29 412	7 003	15 363	94 413	5 092 799	4 519 171

est raisonnablement assurée.

Les cotisations et autres produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Ventilation des charges d'administration

Les charges directement liées à un service sont attribuées à ce service. Les coûts indirects sont attribués en fonction d'une clé de répartition selon l'utilisation.

La quote-part des frais d'administration a été répartie entre les différents services selon les budgets accordés dans chacun d'eux.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de projets spéciaux est destiné à promouvoir l'avenir de la profession. Les charges afférentes aux projets spéciaux sont présentées dans ce fonds.

Le fonds LBDC est destiné à la recherche sur les lavements barytés double contraste. Les produits et les charges afférents à cette recherche sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de soutien à la formation et à la recherche est destiné à promouvoir la formation et la recherche. Les produits et les charges afférents à cette formation et à la recherche sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle a été créé afin de garantir la stabilité des primes futures. Il représente les montants rétrocédés par les assureurs du régime de même que les revenus de placements y afférents. Le fonds est géré par la société d'assurance : le taux de rendement accordé correspond au taux des obligations du Canada, diminué de 0,5 %. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur de

ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des avances et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'ensemble des passifs, à l'exception des produits reportés et des apports reportés.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

La société comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux indiqués ci-dessous, à l'exception des tableaux – œuvre d'art – qui ne sont pas amortis :

Immobilisations corporelles		
	MÉTHODES	TAUX/DURÉES
Matériel de bureau	Dégressif	20 %
Matériel informatique	Linéaire	25 %
Améliorations locatives	Linéaire	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux indiqués ci-dessous :

Actifs incorporels	
	DURÉES
Logiciels	25 %
Site web	25 %
Contenu de cours	20 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de services

Des bénévoles ont aidé l'Ordre et assuré la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.



TABEAU V : FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2014

	2014	2013
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	424 071	422 877
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement	71 267	55 192
Sous-Total	495 338	478 069
Variation nette des éléments hors caisse liée aux activités de fonctionnement (note 9)	119 243	467 108
Total	614 581	945 177
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	-	(502 694)
Produits de la cession de placements	78 024	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(46 461)	(10 165)
Acquisition d'actifs incorporels	(12 843)	(55 091)
Sous-total	18 720	(567 950)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	633 301	377 227
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 989 449	2 612 222
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 622 750	2 989 449

III. PLACEMENTS

Placements		
	2014	2013
Sociétés publiques		
Obligations, évaluées à la juste valeur de 523 268\$ (511 213\$ en 2013)	523 141	511 213
Fonds d'obligation à court terme, Dynamic ScotiaMcLeod	371 278	484 902
Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité La Capitale, portant intérêts au taux des obligations du Canada diminué de 0,5%, terme 5 ans.	94 413	70 741
Sous - total	988 832	1 066 856
Placements réalisables au cours du prochain exercice	713 783	618 234
Total	275 049	448 622

IV. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles				
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	
			2014	2013
Tableaux-œuvre d'art	9 985	-	9 985	8 593
Mobilier de bureau	313 103	239 370	73 733	48 858
Matériel informatique	160 968	139 839	21 129	28 714
Améliorations locatives	28 555	25 668	2 887	6 136
Total	512 611	404 877	107 734	92 301

V. ACTIFS INCORPORELS

Actifs incorporels à durée de vie définie		
	2014	2013
Logiciels	14 170	32 290
Site web	11 679	20 245
Contenu de cours	35 424	36 134
Total	61 273	88 669

VI. CRÉDITEURS

Créditeurs		
	2014	2013
Fournisseurs et frais courus	282 196	214 733
Salaires et autres charges sociales	130 619	147 072
Sommes à remettre à l'État	348 530	308 927
Cotisations d'assurance perçues d'avance	64 882	62 170
Contributions à l'Office des professions du Québec	147 734	126 907
Total	973 961	859 809

VII. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées au développement professionnel permanent, à la mammographie ainsi qu'à favoriser la reconnaissance de candidats étrangers. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2014	2013
Solde d'ouverture - développement professionnel permanent	38 603	37 725
Subvention reçue concernant le développement professionnel permanent	25 000	25 000
Sous - total	63 603	62 725
Moins: montant constaté à titre de produit de l'exercice	- 21 491	- 24 122
Solde de clôture - développement professionnel permanent	42 112	38 603
Solde d'ouverture - mammographie	44 203	68 673
Subvention reçue concernant la mammographie	-	-
Sous - total	44 203	68 673
Moins: montant constaté à titre de produit de l'exercice	- 34 594	- 24 470
Solde de clôture - mammographie	9 609	44 203
Solde d'ouverture - candidats étrangers	11 580	11 580
Subvention reçue concernant la reconnaissance de candidats étrangers	-	-
Sous - total	11 580	11 580
Moins: montant constaté à titre de produit de l'exercice	-	-
Solde de clôture - candidats étrangers	11 580	11 580
Total	63 301	94 386

VIII. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé aux virements de 59 304 \$ du fonds d'administration générale au fonds des immobilisations, un montant de 46 461 \$ pour l'acquisition d'immobilisations corporelles et de 12 843 \$ pour l'acquisition d'actif incorporels.

De plus, le conseil d'administration a autorisé l'affectation interne de 1 \$ par membre pour les années 2009 à 2015 pour financer l'ensemble des activités entourant le 75^e anniversaire de l'Ordre. Le montant accumulé au 31 mars 2014 est de 26 968 \$ (20 897 \$ en 2013).

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêt.

IX. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Éléments hors caisse		
	2014	2013
Débiteurs	14 350	(8 493)
Frais payés d'avance	(41 801)	(7 450)
Créditeurs	114 152	183 745
Produits reportés	63 627	322 898
Apports reportés	(31 085)	(23 592)
Total	119 243	467 108

X. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire de locaux administratifs en vertu d'un bail venant à échéance le 30 juin 2020. Les loyers minimums futurs totalisent 1 105 398 \$ et comprennent les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

Engagements contractuels	
2015	208 194 \$
2016	211 107 \$
2017	211 107 \$
2018	211 107 \$
2019	211 107 \$

De plus, l'Ordre s'est engagé en vertu de contrats de services informatiques échéants en août 2015, mai 2016 et mai 2018. Les loyers minimums futurs totalisent 259 700 \$ et comprennent les versements suivants pour les quatre prochains exercices :

Engagements contractuels	
2015	91 517 \$
2016	76 941 \$
2017	64 406 \$
2017	26 836 \$

XI. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Ordre aux risques à la date du bilan soit au 31 mars 2014.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Ordre sont liés aux débiteurs. L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Ordre est principalement exposé au risque de prix autre.

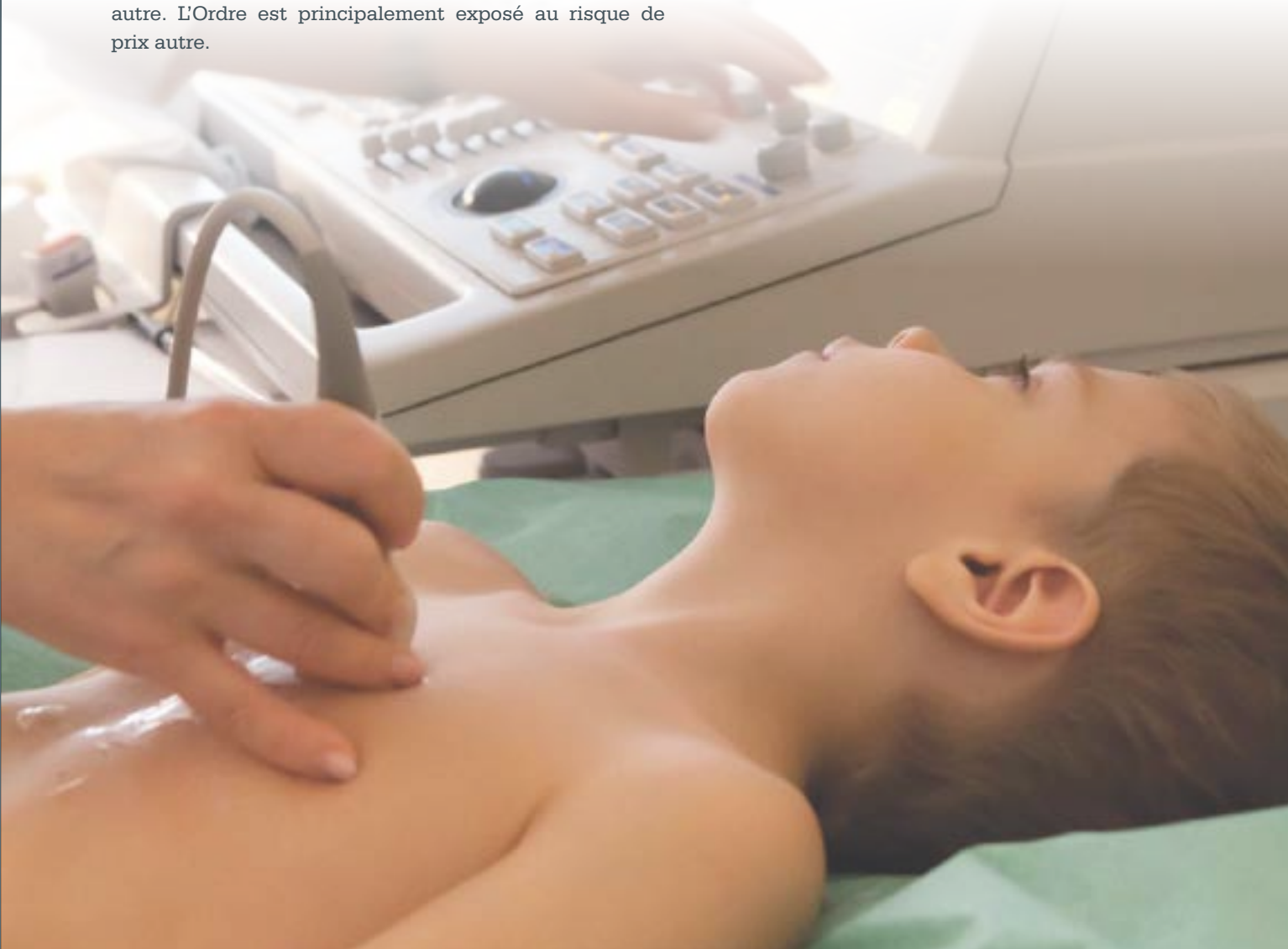
Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Ordre est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

XII. ÉTATS FINANCIERS

Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2013 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2014.



RAPPORT ANNUEL 2013-2014



EPM



MN



RO



RD



Ordre des technologues
en **imagerie médicale**,
en **radio-oncologie** et en
électrophysiologie médicale
du Québec

6455, rue Jean-Talon,
bureau 401
Saint-Léonard
(Québec) H1S 3E8

Téléphone : 514 351-0052
1 800 361-8759 (sans frais)
www.otimroepmq.ca

Dépôt légal N° 978-2-9809884-5-5
Bibliothèque et Archives Canada